



PLAN OPERATIONNEL DE PREVENTION DE LA CONSOMMATION A RISQUE D'ALCOOL

- 1. INTRODUCTION**
- 2. PROBLEMATIQUE EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE VAUD**
- 3. SITUATION INITIALE**
- 4. PLAN OPERATIONNEL**
- 5. MESURES DE PREVENTION**
- 6. PLAN DE MESURES 2015-2018**
- 7. CATALOGUE DES MESURES**
- 8. MONITORING**
- 9. CAHIER DES CHARGES**
- 10. REFERENCES**

Lausanne, novembre 2015

1. INTRODUCTION

Ce document est rédigé en vue de poursuivre le développement d'un plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool dans le Canton de Vaud.

Il permet de fixer de manière synthétique le mode d'organisation de ce plan et ébaucher les mesures pouvant être conduites durant la période 2015-2018.

A cet effet, il propose la reprise du modèle de coordination développé dans le cadre du plan 2007-2012 et la poursuite des mesures les plus pertinentes du plan opérationnel du PAct alcool 2007-2012 complétées par des propositions de nouvelles mesures pouvant être développées dans ce cadre.

Sur la base des échanges avec le SSP, un plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool est rédigé et soumis à validation, puis déployé jusqu'en 2018.

D'une manière générale, ce plan s'inscrit dans la continuité des lignes élaborées dans le cadre de la Stratégie cantonale vaudoise en matière de promotion de la santé et de prévention 2008-2012. Il s'intègre dans les lignes définies dans **Politique sanitaire vaudoise 2013-2017** visant à renforcer le dispositif de promotion de la santé et de prévention et en particulier en ce qui concerne le domaine de la prévention des dépendances. Dans ce cadre, ce plan opérationnel est construit de manière à permettre la poursuite des efforts de prévention de la consommation à risque d'alcool, tout en favorisant la collaboration avec les acteurs des programmes de prévention cantonaux et prioritairement avec les différents acteurs impliqués dans la prévention des dépendances.

L'articulation avec la politique nationale de prévention est assurée par une reprise des champs d'actions du **Programme national alcool (PNA) 2013-2016** adaptés au contexte cantonal vaudois et aux besoins spécifiques de la population. Le plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool est cohérent avec les axes principaux du PNA : « *protection de la jeunesse, sensibilisation de la population aux effets nocifs de la consommation problématique d'alcool et optimisation de la coordination des différentes activités de prévention* » (OFSP, 2013).

2. SITUATION EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE VAUD

L'alcool occupe une place importante au niveau social et culturel dans notre pays, il est bien intégré et fait partie des habitudes de vie. Dans sa majeure partie, la population suisse adopte un mode de consommation d'alcool peu problématique. En effet, 80 % des personnes consommant de l'alcool le font sans risque notoire pour leur santé (Wicki & Gmel, 2005) et 11,8% de la population des plus de 15 ans est abstinente (Gmel et al., 2014). La fréquence de la consommation quotidienne a diminué pour toutes les classes d'âge entre 1997 et 2007. Par contre, la consommation hebdomadaire est en augmentation (ISPA, 2009).

La bière est la boisson la plus consommée par les suisses avec 55,8 litres par habitant, contre 35,1 litres de vin, 1,7 litre de cidre et 3,7 litres de spiritueux. Si on considère les grammes d'alcool contenus dans ces boissons, le vin passe en première position puisqu'il représente 48% de la consommation d'alcool pur, contre 33% pour la bière, 1% pour le cidre et 18% pour les spiritueux (RFA, 2015).

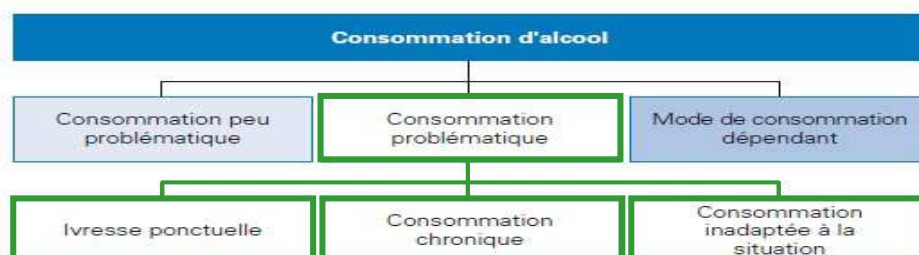
En marge d'une consommation d'alcool ne présentant que peu de problèmes, il existe une consommation à risque, définie par une atteinte ou un risque d'atteinte à la santé pour soi ou autrui. La consommation est également problématique dans les situations où le risque de dommages est sensiblement augmenté. On peut y associer la consommation d'alcool par des populations devant s'en abstenir (jeunes, femmes enceintes, personnes atteintes dans leur santé). La consommation à risque peut être définie en plusieurs sous catégories : **les ivresses ponctuelles, les consommations inadaptées à la situation et les consommations chroniques.**

L'ivresse ponctuelle se définit par une consommation d'une grande quantité d'alcool dans un bref laps de temps (cinq verres standards et plus pour les hommes et quatre verres standards et plus pour les femmes). Elle se caractérise par une perte des facultés physiques et psychiques pouvant conduire à des dommages ou des intoxications aiguës.

La consommation chronique désigne une consommation régulière à partir de deux verres standards par jour pour les femmes et quatre verres standards par jour pour les hommes. Ce type de consommation présente un risque pour la santé à moyen et long terme. (OMS, 2000)

La consommation inadaptée à la situation se caractérise notamment par la pratique d'une activité incompatible avec la consommation d'alcool, telle que la conduite d'un véhicule, du travail et d'activités sportives. Elle inclut également l'interaction avec certaines médications et la grossesse.

Le schéma suivant résume les champs concernés prioritairement par la prévention:



Plan national alcool 2008-2012, (OFSP, 2008)

Selon le Monitoring suisse des addictions (Gmel et al., 2014), 22 % des personnes de plus de 15 ans ont une consommation à risques. (18.1% d'ivresses ponctuelles, 0.9% consommation chronique à risque, 3% combinaison des deux comportements). La consommation à risque est plus fréquente en suisse romande avec 28.9% de consommateurs à risque.

La consommation chronique augmente avec l'âge, 6.7% des personnes entre 65 ans et 74 ans ont une consommation chronique. Si les jeunes sont moins concernés, on constate une tendance à une augmentation de la consommation chronique dans le groupe d'âge le plus jeune des 15 à 19 ans. Pour les jeunes de 20 à 24 ans, on remarque une diminution de 5 à 4% entre 2012 et 2013 (Gmel et al., 2014).

Les ivresses ponctuelles concernent plus particulièrement la jeunesse, en effet 28.7 % des 15-19 ans, 41.8% des 20-24 ans et 29.9% des 25-34 ans s'enivrent (ivresse ponctuelle) au moins une fois par mois. La diminution s'amorce à partir de 24 ans et se poursuit de manière continue en fonction de l'âge (13.6% des 65-74 ans).

Selon l'étude HBSC (Marmet et al., 2015), 9,8% (26.6% en 2010) des garçons de 15 ans boivent de l'alcool au moins une fois par semaine, contre 5,7% (13,1% en 2010) chez les filles. On remarque une diminution importante de la consommation hebdomadaire d'alcool depuis la dernière étude de 2010. Toutefois, malgré cette diminution, il s'agit de rappeler que 70,4% des garçons de 15 ans et 68,9% des filles du même âge déclarent avoir bu au moins une fois de l'alcool dans leur vie.

La consommation d'alcool à risque est corrélée avec le niveau de formation. En effet, celle-ci passe de 13.1% pour les personnes ayant fréquenté uniquement l'école obligatoire à 20.4% pour les personnes ayant obtenu un titre d'une haute école. Bien qu'il soit probable que l'âge influence ce résultat, (durée des études) cela démontre que la consommation à risque d'alcool ne concerne pas seulement les personnes à bas niveau de formation (Gmel et al. 2014).

Au sujet des lieux de consommation, on constate qu'il existe une corrélation entre le nombre de contextes de consommation et l'ivresse ponctuelle. Ainsi, le nombre de verres standards consommés dans les établissements publics est comparable au nombre de verres consommés dans le privé ou l'espace public. Cependant, la conjonction des situations de consommation (apéro puis fréquentation d'un établissement) double le nombre de verres standards consommés (Labhart & Kuntsche, 2012).

Les ivresses ponctuelles ne sont pas un phénomène limité aux villes. Il n'existe pas de différence significative entre les régions urbaines, (où 19% des personnes ont eu au moins une ivresse ponctuelle au cours des 12 derniers mois) et les régions rurales (17.5%). Comme on peut s'y attendre, la fréquence des ivresses ponctuelles est supérieure le week-end que les jours de semaine, en particulier chez les jeunes, en moyenne 5 boissons standards le week-end contre moins d'un verre en semaine (Gmel et al. 2014).

Entre 2003 et 2010, on constate une augmentation des prises en charge en milieu hospitalier des 10-23 ans, liées à des intoxications alcooliques, (+ 66% pour les hommes et + 84% pour les femmes (Wicki, 2012). Les patients de sexe masculin

âgés de 40 à 59 ans sont surreprésentés dans les cas d'alcoolisations aiguës, avec un taux supérieur ou égal à 3 pour mille (Neves, Neuffer & Yersin, 2011).

En ce qui concerne la consommation inadaptée à la situation, il existe un lien entre le risque d'accident et la consommation d'alcool. Le rapport Status (BPA, 2014) fait état de 1'546 personnes qui ont été légèrement blessées dans un accident impliquant de l'alcool, 494 personnes ont été grièvement blessées et l'on comptait 48 personnes tuées. Au niveau de la sécurité routière, et bien que le nombre d'accidents de circulation liés à l'alcool soit en diminution depuis 1980, on remarque une surreprésentation des jeunes dans les accidents de ce type. Pour l'année 2012, on constate que, parmi les 18-24 ans, le nombre de blessés dans des accidents impliquant de l'alcool était nettement plus élevé durant le week-end (290 blessés) que durant les jours de semaines (158 blessés).

Dans leur étude concernant les modes et lieux de consommation des jeunes adultes, Labhart et Kuntsche (2012) mettent en évidence qu'une conduite sous influence arrive en tête des conséquences problématiques de la consommation d'alcool ayant eu lieu dans un établissement public (10.5%).

De manière générale, les femmes consomment peu d'alcool pendant la grossesse. Environ 83 % d'entre elles sont abstinentes ou consomment moins d'un demi verre standard pendant la grossesse ou l'allaitement. Cependant, 5% des femmes ont connu au moins un épisode d'ivresse ponctuelle durant les 3 mois précédant la grossesse, ce qui constitue un risque pour le fœtus (Gmel et al., 2012).

Les parents jouent un rôle important par rapport à la prévention des risques liés à la consommation d'alcool des adolescents, rôle qui est largement sous-estimé par ces derniers (Donzé S., 2012). L'adulte, et plus particulièrement le parent ou encore le professionnel de l'éducation, influence le rapport de l'adolescent à l'alcool à différents niveaux, d'une part en ayant un rôle protecteur et d'autre part, en pouvant avoir un rôle incitatif. La norme parentale en matière de consommation d'alcool est déterminante. De plus, le jeune lui-même s'attend à ce que le parent lui mette des limites et ne soit pas en accord avec une surconsommation d'alcool (Donzé 2011). Enfin, les premiers contacts avec l'alcool se font souvent lors de fête où les adultes boivent de grandes quantités d'alcool (Lucia S., Gervasoni J.-P., Dubois-Arber F., 2012).

En suisse l'ensemble des dommages dus à l'alcool représente un coût de 6.5 milliards de francs (Jeanrenaud et al., 2003). Le chiffre d'affaires de la vente d'alcool, quant à lui, représente 10 milliards de francs (DFF, 2009).

Situation dans le Canton de Vaud

Différentes études permettent de prendre la mesure de la problématique au niveau cantonal.

15 % des Vaudois de plus de 15 ans présentent une consommation d'alcool à risque dont les coûts sont estimés à 190 millions de francs par an (PAct-Alcool, 2007). Plus spécifiquement pour les jeunes, 26.3 % des garçons et 14.3% des filles de 15 ans ont connu au moins deux états d'ivresses au cours de leur vie (HBSC Vaud, 2011).

Une enquête réalisée au CHUV met en évidence que chez les hommes, près de 50 % des blessures intentionnelles sont attribuables à l'alcool. Chez les femmes, cette proportion est supérieure à 23%. Par comparaison et concernant les événements non-intentionnels, la part d'accidents attribuable à la consommation d'alcool oscille entre 12% (trafic) et 19% (chutes) chez les hommes et respectivement entre 10% (trafic) et 12% (chutes) chez les femmes. La plupart de ces traumatismes se sont produits dans des situations de loisirs avec des consommations faibles à modérées (Gmel et al. 2007).

Dans le milieu festif, l'enquête *Nightlife Vaud* concernant les habitudes de consommation et les comportements à risque a été menée en 2012 et 2013 au centre-ville de Lausanne les samedis soirs, auprès de la population présente entre 18h et 06h du matin. Il en ressort que les substances les plus consommées sont dans l'ordre : l'alcool (93.9%), le tabac (85.3%) et le cannabis (65.6%). Le type de boissons le plus consommé est la bière, devant les alcools distillés et le vin. Les personnes rencontrées fréquentent majoritairement les bars, clubs, disco (81%), plus que l'espace public (38.8%). Les jeunes entre 16 et 19 ans fréquentent davantage l'espace public que leurs aînés (50.2%) mais sont davantage présent dans les bars et clubs (79.1%). De manière générale les personnes interrogées visitent plusieurs lieux durant une soirée (75%). Très peu de personnes fréquentent uniquement l'espace public : 9 personnes sur 553. Le nombre de problèmes rencontrés augmente en lien avec le nombre de lieux fréquentés (Carrasco et al., 2014). Cet élément peut-être mis en lien avec le cumul des consommations d'alcool en fonction du nombre de contextes de consommation mis en évidence par Labhart et Kuntsche (2012).

La protection de la jeunesse reste très insuffisante dans le Canton de Vaud comme le montre les deux campagnes d'Achats-tests réalisées par la FVA en 2011 et 2013 (Astudillo & Kuendig, 2012, 2013). En 2013, les résultats de cette enquête montrent un taux d'infraction à la LADB très important (79,1%). Le taux de vente aux mineurs varie en fonction du type d'établissement: 82% chez les petits détaillants, 41% dans la grande distribution et 84.4 % dans les cafés et bars. Les manifestations culturelles et sportives avec permis temporaire de vente d'alcool enregistrent un taux élevé d'infraction dans 93% des cas.

Une majorité de la population n'est pas directement concernée par la consommation problématique d'alcool. Cependant, les coûts sociaux sont importants, tout comme les enjeux économiques. La consommation problématique d'alcool touche donc l'ensemble de la population même s'il existe des différences en fonction de l'âge. La consommation chronique concerne plus les personnes âgées tandis que les ivresses ponctuelles les jeunes adultes. Les ivresses ponctuelles ont lieu dans différents contextes (établissements publics et espace public). Les hospitalisations pour intoxications alcooliques sont en augmentation et ne concernent pas uniquement la jeunesse. Dans le Canton de Vaud, la loi interdisant la vente d'alcool aux mineurs et très mal appliquée et les mineurs peuvent facilement se procurer de l'alcool.

Les problèmes d'alcoolodépendance concernent environ 3 à 5% de la population vaudoise pour un coût de 60 millions de francs par année. Elle n'est pas directement

concernée par ce plan opérationnel dans la mesure où elle est prise en compte dans le troisième axe du « PAct Alcool 2007-2012 –Traitement ».

3. SITUATION INITIALE

De 2010 à 2013, la rédaction et la mise en œuvre du plan opérationnel de l'axe information et prévention du plan cantonal alcool ont été confiées à la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme par le service de la Santé publique. Ce mandat répondait à la volonté d'améliorer la coordination entre les différents acteurs actifs dans le domaine de la prévention de la consommation problématique d'alcool.

Ce plan opérationnel s'est articulé principalement autour du point 24 du PAct-Alcool deuxième axe, qui a pour but la « *Coordination des acteurs cantonaux concernés par la prévention de la consommation à risque d'alcool* » (DSAS, 2007). Il se base sur un modèle de coordination impliquant la participation des acteurs cantonaux concernés sous la direction d'un centre de référence.

Basées sur les recommandations du Programme national alcool, 20 mesures de prévention, définies dans le Plan opérationnel, ont été développées en collaboration avec 60 institutions des champs socio-sanitaire, de la sécurité et de l'économie, permettant ainsi un développement cohérent et adapté au contexte cantonal.

Le plan opérationnel, ainsi que l'état d'avancement des mesures, ont été présenté chaque année lors des réunions PlaVA.

Le déploiement du plan opérationnel dans le Canton de Vaud a mis en évidence que, dans un système fédéraliste impliquant une répartition des compétences entre communes, régions, cantons et Confédération, le rôle de la fva comme centre de références coordonnant les actions de prévention de la consommation problématique d'alcool doit s'appuyer sur trois axes:

- Développement et conduite de programmes de prévention spécifiques
- Interface entre les différents acteurs concernés
- Rôle de centre de compétences permettant de soutenir les actions des différentes parties prenantes dans ce domaine.

Le plan opérationnel a permis de développer ces trois axes en servant de référence par rapport aux actions à conduire et en invitant les partenaires à rejoindre les mesures développées afin d'augmenter les synergies et ainsi éviter les doublons. Cette dynamique, conduite au long du déploiement du plan opérationnel, a nécessité un important travail de négociation avec les différents partenaires, tant au niveau régional que national.

Les mesures préventives déployées sont basées sur deux approches complémentaires : **la prévention structurelle** (influencer les conditions sociales, culturelles, juridiques et économiques de la consommation) et **la prévention comportementale** (influencer l'attitude, les compétences ou les comportements des individus). Selon les connaissances actuelles, la combinaison des deux approches est recommandée pour agir sur la consommation problématique d'alcool.

Le plan opérationnel déployé entre 2010 et 2013 a fait l'objet de rapports annuels qui ont mis en évidence la pertinence des mesures déployées et la pertinence du modèle de coordination choisi.

Pour la rédaction du plan opérationnel 2015-2018, nous proposons de maintenir le mode de coordination mis en place et redéfinir les mesures à maintenir, ainsi que celles à développer sur la base des axes stratégiques déterminés par le Service de la santé publique et des recommandations du Programme national alcool 2013-2016.

De manière plus globale, on peut constater que l'existence d'un plan précis décliné en différentes mesures, favorise une vision d'ensemble et garanti une bonne coordination des actions de prévention de la consommation problématique d'alcool. Cette situation favorise également les échanges avec les cantons romands qui développent des plans d'actions et ouvre des perspectives de collaboration intéressantes. De plus, l'existence d'un plan opérationnel positionne de manière dynamique le Canton de Vaud par rapport à la politique nationale en la matière.

Programme national Alcool 2013-2016.

En 2012, le Programme national alcool (PNA) développé en 2008 par l'Office de la santé publique a été prolongé jusqu'en 2016.

Le programme actuel 2013-2016, tout en maintenant la ligne initiale, redéfinit les objectifs et les champs d'actions prioritaires.

Le PNA poursuit 7 objectifs principaux, déclinés en 5 champs d'actions.

Objectifs principaux :

- 1. Sensibilisation de la population:** *la population connaît les effets négatifs de la consommation d'alcool et soutient les mesures visant à les réduire.*
- 2. Protection active de la jeunesse:** *la société, les politiques et le secteur économique sont sensibilisés à la vulnérabilité particulière des enfants et des adolescents face aux boissons alcoolisées et soutiennent les mesures de protection de la jeunesse dans ce domaine.*
- 3. Réduction de la consommation problématique d'alcool:** *à savoir l'ivresse ponctuelle, la consommation chronique et la consommation inadaptée à la situation.*
- 4. Lutte contre l'alcoolodépendance:** *réduction du nombre de personnes alcoolodépendantes.*
- 5. Réduction des conséquences négatives sur la vie sociale:** *tant du point de vue de la vie en société que de leurs coûts économiques.*
- 6. Protection de l'environnement proche:** *nette réduction des effets négatifs de la consommation d'alcool sur les proches et l'entourage direct.*

7. Fonctionnement en réseau des acteurs: *coordination des activités des acteurs publics et privés du domaine de la prévention des problèmes liés à l'alcool, pour la bonne mise en œuvre du PNA 2013 – 2016.*

Champs d'actions

CA1: Protection sanitaire / Promotion de la santé et détection

Le dépistage précoce de situations à risque liées à l'alcool est encouragé dans les entreprises, les formations professionnelles et un certain nombre d'autres domaines. Une attention particulière est portée à cet égard aux personnes extérieures aux milieux de la formation.

CA2: Thérapies et intégration sociale

L'entraide et le suivi sont renforcés à l'égard des personnes alcoolodépendantes et de leurs proches qui nécessitent un traitement et un soutien appropriés.

CA3: Réduction individuelle et sociale des risques

Les effets nocifs de la consommation d'alcool (accidents, propension accrue à la violence, etc.) doivent être réduits au maximum: concepts de protection de la jeunesse lors des manifestations de grande envergure et aides ciblées pour les enfants et les jeunes dont les familles sont touchées par l'alcool.

CA4: Réglementation du marché et protection de la jeunesse

Une réglementation rigoureuse du marché soigneusement mise en œuvre vise à réduire l'ivresse ponctuelle et à endiguer efficacement la consommation d'alcool des enfants et des adolescents. Le personnel de vente est formé en conséquence.

CA5: Information et relations publiques

La population est sensibilisée à la nécessité de maîtriser sa consommation d'alcool et de faire preuve de responsabilité. L'acceptation de mesures de prévention rigoureuses en matière d'alcool par la société, les politiques et le secteur économique est renforcée. La poursuite de la campagne de prévention autour des partenariats et du dialogue est un élément clé à cet égard.

Afin de maintenir la cohérence, le plan opérationnel 2014-2018 s'appuiera sur les objectifs et champs d'action définis dans le PNA pour développer les mesures de prévention au niveau cantonal. L'objectif 4. *Lutte contre l'alcoolodépendance: réduction du nombre de personnes alcoolodépendantes* et le champ CA2: *Thérapies et intégration sociale* ne seront pas retenues dans le cadre de ce plan puisqu'ils concernent l'axe Traitement du plan cantonal.

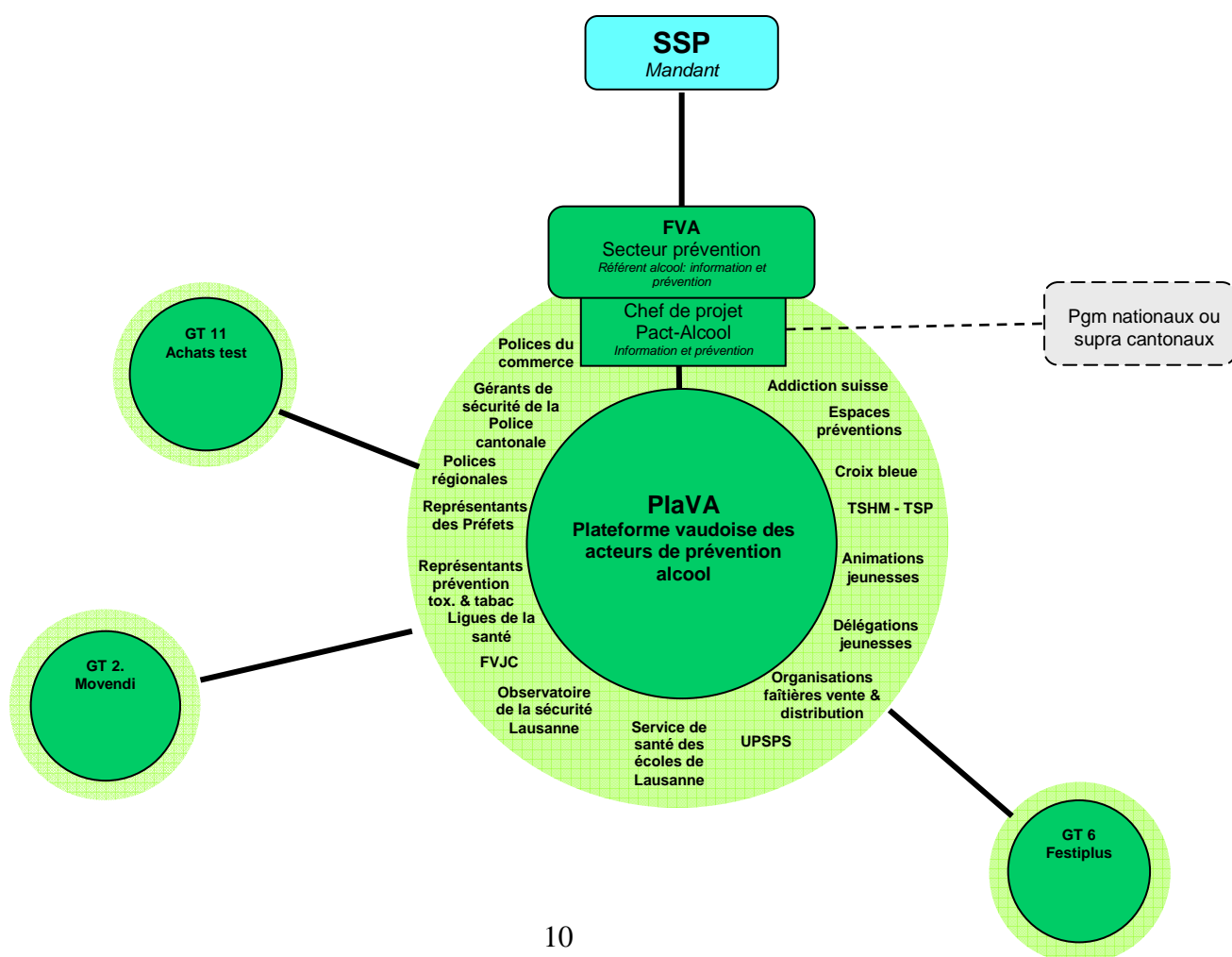
Les mesures du plan opérationnel seront constituées par le maintien et le développement de mesures actuelles auxquelles seront adjointes de nouvelles mesures qui seront développées progressivement sur les 4 ans de la planification.

4. PLAN OPERATIONNEL

Le Plan opérationnel de la consommation problématique d'alcool s'inscrit dans la ligne des axes définis par le SSP dans le cadre de politique alcool cantonale.

Afin de garantir un déploiement coordonné des actions de prévention alcool au niveau cantonal, nous proposons la reconduite du modèle présenté dans le plan 2009-2013 à savoir le maintien du rôle de centre de références pour la prévention de la consommation à risque d'alcool à la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme. Pour conserver l'implication et la collaboration avec les différents acteurs actifs dans ce domaine, nous proposons de maintenir la réunion de la PLaVA une fois par année, ainsi que le développement des mesures par la conduite ou la participation à des groupes de travail impliquant les acteurs concernés. Ce modèle permet de bénéficier de l'ensemble des ressources disponibles, de créer des synergies entre les différents acteurs tout en assurant la cohérence des actions entreprises sur le territoire cantonal. Ainsi, plusieurs partenaires seront en mesure de mettre en œuvre sur le terrain les mesures validées du plan d'action cantonal sous la supervision du centre de référence cantonal en lien étroit avec le SSP.

Plateforme vaudoise des acteurs de prévention alcool PlaVA



La Plateforme vaudoise des acteurs de prévention dans le Canton de Vaud (PlaVA) réunit une fois par année les acteurs concernés dans la mise en œuvre du plan opérationnel 2015-2018, information et prévention.

Elle réunit des organismes de prévention alcool actifs sur le Canton de Vaud (FVA, Addiction Suisse, Croix bleue), des représentants des préventions régionales (Espaces prévention), des représentants des institutions actives dans la prévention des drogues illégales (ACCT, Relier, Levant, ...), des acteurs de prévention Jeunesse (TSHM, TSP, Délégués jeunesse, Animation Jeunesse, ...), des services de l'Etat et des communes impliquées dans des actions de prévention (Service santé des écoles, UPSPS, ...) des représentants des autorités (Police, Préfets), des représentants des organisations faïtières de la vente et de la distribution et des organisateurs de manifestations.

Une partie des acteurs présents lors de la PLaVA seront directement impliqués dans la mise en œuvre des mesures du plan. Les autres seront informés à cette occasion de l'ensemble du plan ainsi que des résultats de sa mise en œuvre.

5. MESURES DE PREVENTION

Les mesures de prévention proposées dans ce plan sont de nature structurelle, comportementale ou combinent les deux niveaux. De nombreuses études démontrent l'efficacité des mesures structurelles (Babor et al., 2010 ; Kuntsche, 2011 ; OMS, 2006), alors qu'il est plus difficile de mesurer l'impact des mesures de prévention comportementales. Cependant, Benec'h (2014) a développé 10 critères d'efficacité pour la prévention comportementale :

1. Ne pas se contenter de transmettre un savoir

Pour être efficace, la prévention doit dépasser l'image d'un individu rationnel, en mesure de prendre en toutes circonstances ses décisions de manière économique, après avoir analysé la balance coût-bénéfice d'un comportement. De fait, il s'agit ici de développer, en complément aux stratégies d'information, d'autres aspects comme l'appel aux émotions ou le renforcement des compétences psychosociales.

2. Communiquer à travers des messages adaptés (apport des sciences psychocognitives)

Le recours aux émotions est, dans le domaine d'élaboration des messages de prévention, une piste intéressante. Cependant, ce recours doit être bien dosé, car l'individu dispose de moyens lui permettant de se défendre contre des messages trop forts émotionnellement.

Ces stratégies doivent également être accompagnées par des solutions concrètes facilement accessibles (consultations téléphoniques, sites internet, modifications de comportement applicables immédiatement...), de manière à fournir à l'individu les ressources nécessaires en marge du message diffusé.

3. S’inscrire dans une démarche de promotion de la santé (approche globale)

Il s'agit ici de renforcer les facteurs de protection des individus (capacité à résister à la pression du groupe, habilité sociale, qualité des relations intrafamiliales, amicales et sociales).

4. S’inscrire dans la durée

Les interventions de prévention semblent plus efficaces lorsqu’elles sont planifiées sur plusieurs années.

5. Intervenir à différentes étapes de la vie du public et en fonction de la population concernée

Les actions de prévention doivent s'adapter à la maturité et au développement de l'enfant jusqu'à l'âge adulte. Les petits enfants ont besoin d'affection et de sécurité ; pour les préadolescents, la meilleure stratégie est de retarder le plus possible l'âge de la première consommation, tandis que pour les adolescents et les jeunes adultes, une approche de réduction des risques est la plus pertinente.

6. Articuler interventions universelles et interventions sélectives

Le public cible peut être relativement hétérogène du point de vue du rapport aux consommations. Pour la population à faible risque, les meilleures stratégies sont celles qui pourront être organisées de manière collective, visant à renforcer les compétences psychosociales (résistance aux pressions normatives à consommer, par exemple), tandis que pour les personnes à risque, un travail individuel ou en petit groupe visera à les amener à réfléchir à leur consommation et renforcer leur motivation au changement.

7. S’adresser au public de manière appropriée (approches respectueuses et non moralisatrices)

Les approches les plus prometteuses sont celles qui tiennent compte des aspirations, motivations et valeurs du public. Il est important de partir du vécu ou des croyances pour en discuter de manière équilibrée, plutôt que d'entrer dans une dynamique de transfert de savoirs ou de normes de comportement de manière frontale. En ce sens, les groupes de discussion et l'implication des individus sont à favoriser.

8. Impliquer le public dans l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation des actions

D'une manière générale, les programmes sont plus efficaces s'ils impliquent le public dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation du projet. Cette participation donne de meilleures chances de produire une prise de conscience nécessaire à une modification de comportement.

9. Agir en direction des familles

De nombreuses études montrent que les attitudes et les aptitudes parentales sont déterminantes dans la prévention de la consommation problématique d'alcool (Donzé, 2008). L'influence des parents s'exerce autant par les normes véhiculées au sein de la famille que par la supervision parentale, le style éducatif et la fixation de règles claires en matière de consommation d'alcool. En ce sens, les

projets basés sur le renforcement des compétences parentales sont très prometteurs.

10. S'intégrer à un dispositif à composantes multiples mobilisant de nombreux partenaires

Les actions de prévention impliquant une grande diversité d'acteurs, aussi bien au niveau local que politique, ont de meilleures chances de succès que les actions ponctuelles déconnectées. Il s'agira, en particulier, de coordonner les actions des forces de l'ordre, des spécialistes de prévention des dépendances, des écoles, des services de santé, des acteurs économiques et associatifs, ainsi que des médias.

Pour Gylaine Bebec'h (2014), l'efficacité d'un projet de prévention réside non seulement dans la pertinence de son contenu, mais également dans la qualité de son implantation. À ce titre, elle a également extrait de la littérature huit critères de qualité scientifiquement validés dans ce domaine.

1. Intégration de l'ensemble des acteurs

La prévention de la consommation problématique d'alcool implique ou touche potentiellement une grande variété d'acteurs. Il convient donc de les associer au développement du projet. Cela est valable aussi bien pour les experts spécialisés dans le domaine de la recherche, qui peuvent apporter leurs compétences spécifiques en définition des besoins et évaluation, mais également pour les représentants de l'économie et les acteurs du champ éducatif, sociosanitaire et culturel.

2. Présence d'une infrastructure de coordination et de suivi

L'efficacité du projet est conditionnée à la disponibilité de ressources en matière de coordination et de suivi. Les tâches de cette infrastructure sont : veiller à l'intégration des partenaires, assurer la circulation des informations, planifier l'organisation des rencontres, assurer les tâches de secrétariat, participer à la recherche de financement, coordonner les actions et superviser les travaux de recherche et d'évaluation.

3. L'existence de partenariat solide

Il s'agit ici d'assurer une bonne collaboration en négociant un consensus au sujet des objectifs poursuivis. Le partage de valeurs communes et la création d'un système de communication adapté avec les partenaires joue un rôle important pour la réussite du projet, de même que la clarification des missions de chaque partenaire.

4. La disponibilité de financement durable

Intégration de l'action dans un organisme porteur, disponibilité et continuité des ressources financières.

5. La référence à une assise théorique détaillée

Appui du projet sur des ressources théoriques validées.

6. Les compétences des acteurs

Chef de projet bénéficiant d'une formation reconnue dans le domaine de la prévention, des addictions et dans la gestion de projet.

7. La bonne conception du cycle du projet (participation à chaque étape)

Planification de chaque étape du projet. Etat des lieux, conception, mise en œuvre, évaluation et diffusion.

8. L'anticipation de l'évaluation de la diffusion des résultats

L'évaluation est planifiée et se base sur une évaluation de processus et de résultats. Les résultats sont communiqués.

Ces différents critères nous permettent de définir de manière globale la pertinence des mesures du le Plan opérationnel de manière complémentaires aux évaluations d'impact ou aux références scientifiques spécifiques.

D'une manière générale, les éléments, les connaissances scientifiques et le contexte politique plaident pour le maintien d'un accent particulier dans le domaine de la protection de la jeunesse. Une majorité des mesures présentées sont définies par une approche directe (actions de prévention destinées aux jeunes) et indirecte (sensibilisation des adultes et de la société à la vulnérabilité des jeunes aux risques liés aux ivresses ponctuelles). Ainsi, 5 mesures ciblent directement les jeunes par des actions de prévention et de réduction des risques et 9 mesures visent à renforcer le rôle de la société et des adultes dans leur rôle préventif.

Un accent particulier doit être porté sur la prévention des ivresses ponctuelles, ainsi que sur les consommations inadaptées à la situation (circulation routière, sport grossesse).

6. PLAN DE MESURES 2015-2018					
Objectifs PNA	Thème		Etat du projet	Ressources	Mise en œuvre
CHAMP D'ACTION CA1 – PROTECTION SANITAIRE / PROMOTION DE LA SANTE ET DETECTION					
1-3-7	1. Programme cantonal de prévention des dépendances dans les écoles vaudoises (PDGEP)		Opérationnel	Existante	2015-2018
1-3	2. Conception et développement d'un projet de prévention de la consommation à risque d'alcool en milieu scolaire : Movendi		En développement	Existante	2015-2016
1-3	2.1 Movendi phase opérationnelle		A développer	A définir CPSLA	2016-2018
3	3. Accompagnement de communes sur les problématiques alcool		Opérationnel	Existante	2015-2018
3	4. Programme de prévention pour fêtes et rassemblement informels		Opérationnel	Existante	2015-2018
CHAMP D'ACTION CA3 – REDUCTION INDIVIDUELLE ET SOCIALE DES RISQUES					
3-5	5. Alcool et sécurité routière ; programme Be my angel, ateliers scolaires et outils interactifs		Opérationnel	Existante	2015-2018
2-5	6. Protection de la jeunesse dans les manifestations soumises à autorisation : Festiplus		Opérationnel	Existante	2015-2018
1-2	7. Programme de prévention dans les clubs sportif : Cool & Clean		Opérationnel	Existante	2015-2017
1-6	8. Sensibilisation et soutien aux parents :	8.1 Mon ado.ch	Opérationnel	A définir	2015-2018
		8.2 Enfants de parents dépendants	Opérationnel	A définir	
3-5	9. Prévention et réduction des risques en milieu festif : Night Life Vaud		En Développement	A définir	2015-2018
1-6	10. Prévention alcool et grossesse		A développer	A définir	2017
CHAMP D'ACTION CA4 : REGELEMENTATION DU MARCHÉ ET PROTECTION DE LA JEUNESSE					
2	11. Achats-tests		Opérationnel	Existante	2015
2	12. Formation du personnel de vente et de service. (Protection de la jeunesse, gestion de l'ébriété, santé et sécurité)	12.1 Cours Gastrovaud	Opérationnel	Existante	2015-2018
		12.2 Sensibilisation Clubs	En développement	Existante	2015-2018

		12.3 Sensibilisation des détaillants	A développer	A définir	2016
CHAMP D'APPLICATION : CA5 INFORMATION ET RELATION PUBLIQUES					
1-7	13. Centre de référence (Information et soutien aux politiques, professionnels et à la population)		Opérationnel	Existante	2015-2018
7	14. Déploiement du plan opérationnel PAct-Alcool, axe information et prévention		Opérationnel	Existante	2015-2018

7. CATALOGUE DES MESURES

CHAMP D'ACTION CA1 – PROTECTION SANITAIRE / PROMOTION DE LA SANTE ET DETECTION					
1. Programme cantonal de prévention des dépendances dans les écoles vaudoises (PDGEP)					
Objectifs PNA	Contexte	Objectifs spécifiques	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Cible
1. Sensibilisation de la population 3. Réduction de la consommation problématique 7. Fonctionnement en réseau des acteurs	Programme cantonal prioritaire développé par l'unité PSPS depuis 2006. Evaluation effectuée par IUMSP en 2013	Voir doc. PROGRAMME CANTONAL DE PREVENTION DANS LES ECOLES VAUDOISES http://www.vd.ch/fr/themes/formation/sante-a-lecole/programmes-prioritaires/prevention-et-dependances/	Cheffe de projet : Sylvie Bonjour – UPSPS sylvie.bonjour@vd.ch Cheffe de projet FVA Carole Moix Wolters carole.moix@fva.ch Partenaires : AACTS, CIPRET, LEVANT, DEPART.	2.Movendi	Acteurs du champ scolaire
Description Le programme de prévention des dépendances dans les écoles vaudoises est piloté par l'Unité PSPS. Nous renvoyons le lecteur aux documents et rapports produits par ce service. http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/sesaf/unite-psps/ Le secteur prévention de la FVA est impliqué dans la mise en œuvre du PDGEP. Ce programme comporte trois axes de travail : <ol style="list-style-type: none"> la politique d'établissement : construction de procédures en cas de consommation avérée et de comportements préoccupants, clarification des rôles des acteurs de l'établissement, application du règlement, sanctions et soutien à l'élève, si nécessaire, orientation auprès d'un spécialiste ; communication aux partenaires extérieurs, puis suivi de l'école ; l'accompagnement des élèves à risque : dépistage, formation des infirmières et médecins scolaires et orientation des élèves vers l'interlocuteur approprié ; la formation des professionnels du milieu scolaire : à l'utilisation des procédures, à l'observation des signes de souffrance chez les élèves, au dialogue avec les élèves à partir de ces signes. Au sein de ce programme, la FVA se consacre principalement au soutien des établissements dans l'élaboration de la politique d'établissement, à la formation des professionnels ainsi qu'au suivi des écoles une fois les trois axes de travail réalisés. Le PDGEP a fait l'objet d'une évaluation conduite par l'IUMSP en 2013. Suite à cette évaluation une redéfinition du programme est en cours. La nouvelle définition prévoit une introduction de programme de prévention universelle tout en maintenant les efforts déployés au niveau de la détection précoce.					

2. Conception et développement d'un projet de prévention de la consommation à risque d'alcool en milieu scolaire : Movendi

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs Spécifiques	Mise œuvre	Liens	Cible
1. Sensibilisation de la population 3. Réduction de la consommation problématique	Ivresses ponctuelles préoccupantes chez les jeunes et jeunes adultes. Projet similaire développé et évalué avec succès en suisse alémanique. PDGEP en phase d'évaluation et d'adaptation.	Développement d'un projet de prévention de la consommation problématique d'alcool en milieu scolaire basé sur l'évidence scientifique et compatible avec le contexte scolaire vaudois	Cheffes de projet Carole Moix Wolters Joelle Duruz – FVA Carole.moix@fva.ch Joelle.duruz@fva.ch Partenaires Addiction suisse SSP UPSPS Service d'alcoologie du Chuv	1.PDGEP 5. Alcool et sécurité routière	Elèves du post obligatoire

Description

La question du type de prévention de la consommation à risque d'alcool à développer en milieu scolaire est au cœur des réflexions des acteurs concernés et fait encore aujourd'hui débats. Dans ce cadre, il est important de développer un projet de prévention de la consommation à risque d'alcool pertinent, compatible avec le contexte scolaire vaudois, et en tenant compte des connaissances scientifiques actuelles. Le projet, construit sur le modèle d'un projet développé dans le Canton de Zurich et évalué par Addiction Suisse, vise ainsi à offrir des interventions ciblées en fonction du type de consommation des jeunes fréquentant le post-obligatoire.

Objectifs : Diminution de la consommation d'alcool à risque

Pour les jeunes qui consomment peu voire pas d'alcool, le projet vise à maintenir cette bonne pratique en développant l'estime de soi, les compétences sociales, les comportements sains et sécuritaires en matière de déplacements routiers et piétonniers, en matière de sport, de loisirs, de même que de prévenir les risques en lien avec la santé au travail. Pour les jeunes qui consomment de manière excessive, le projet se décline sous la forme d'ateliers adaptés s'inspirant des approches motivationnelles et vise une réduction de 20% de la consommation à risque d'alcool.

Développement et validation du projet

Ce projet présenté en décembre 2013 à l'UPSPS pour validation, sera repris et adapté pour être compatible avec le contexte scolaire vaudois. A cet effet, un groupe de travail Movendi intégrant des représentants du SSP, de l'UPSPS, d'Addiction suisse a permis une définition du projet adaptée. Une évaluation d'impact avec groupe contrôle sera confiée à Addiction suisse afin de mesurer l'atteinte des objectifs.

Etapas du projet

- Réunion et animation du GT (avril mai 2014)
- Rédaction du projet, du canevas d'intervention, et du protocole d'évaluation (juin 2014)
- Validation du canevas d'intervention par l'UPSPS (octobre 2014)
- Phase pilote dans deux établissements (octobre 2015 à avril 2016)
- Validation du protocole de recherche par la commission d'éthique (juin 2016)
- Validation de l'ensemble du projet par la DGEP (octobre 2016)
- Présentation du projet en CPSLA pour demande de financement (2016)
- Lancement de la phase opérationnelle dans 5 établissements (2016-2017)

CHAMP D'ACTION CA1 – PROTECTION SANITAIRE / PROMOTION DE LA SANTE ET DETECTION

2.1 Movendi phase opérationnelle

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs	Mise en œuvre	Liens	Cible
1. Sensibilisation de la population 3. Réduction de la consommation problématique	Ivresses ponctuelles toujours préoccupantes chez les jeunes. Projet similaire développé et évalué avec succès en suisse alémanique. PDGEP en phase d'évaluation et d'adaptation.	Déploiement dans 70 classes intervention du post obligatoire jusqu'en 2017 Passage du questionnaire dans 70 classes contrôle dans 70 classes du post obligatoire jusqu'en 2017 Diminution de 20% de la consommation d'alcool à risque chez les élèves des classes intervention.	Cheffes de projet Carole Moix Wolters Joëlle Duruz FVA carole.moix@fva.ch joelle.duruz@fva.ch Partenaires Addiction suisse SSP UPSPS	1.PDGEP 5. Alcool et sécurité routière	Elèves du post obligatoire

Description

Movendi est un projet de prévention de la consommation à risque d'alcool destiné aux élèves du post obligatoire du Canton de Vaud. Il vise à renforcer les bonnes pratiques en matière de prévention des risques et de diminuer la consommation à risque d'alcool de 20%. Une phase pilote sera réalisée dans deux établissements scolaires du post-obligatoire afin de tester les aspects opérationnels et les modèles d'interventions. Suite à cette phase le projet sera soumis à l'UPSPS, la commission d'éthique et la DGEP pour validation.

Une fois validé, le projet sera mis en œuvre dans 70 classes du post obligatoire entre septembre 2016 et septembre 2017. Le groupe contrôle sera constitué de 70 classes du post-obligatoire dans des établissements comparables aux classes intervention. La conduite du projet et l'intervention en classe seront assurées par la FVA. L'évaluation comprenant le traitement des données et leur analyse sera confiée à Addiction suisse qui a déjà conduit l'évaluation du projet similaire en suisse alémanique. Cette évaluation portera sur l'impact au niveau de la consommation d'alcool et sur les risques éventuels liés à la sélection par questionnaire des groupes d'élèves.

Etapas du projet

Réunion et animation du GT (avril mai 2014)
Rédaction du projet, du canevas d'intervention, et du protocole d'évaluation (juin 2014)
Validation du canevas d'intervention par l'UPSPS (octobre 2014)
Phase pilote dans deux établissements (octobre 2015 à avril 2016)
Validation du protocole de recherche par la commission d'éthique (2016)
Validation de l'ensemble du projet par la DGEP (octobre 2016)
Présentation du projet en CPSLA pour demande de financement (2016)
Lancement de la phase opérationnelle dans 5 établissements (2016-2017)
Rapport d'évaluation (2017-2018)

Fondements scientifiques

Une intervention chez des élèves du post obligatoire basée sur une approche motivationnelle réduit de 20% la consommation problématique d'alcool (Labhart, Venzin & Marmet, 2010).

3. 3. Accompagnement de communes sur les problématiques alcool

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs	Mise en œuvre	Liens	Cible
3. Réduction de la consommation problématique	Rassemblement de jeunes consommateurs d'alcool dans les centres villes	Soutenir les exécutifs communaux et leurs services dans la mise en place de mesures comportementale et structurelle de prévention	<p>Chef de projet Stéphane Caduff Rose-Marie Notz - FVA stephane.caduff@fva.ch Rose-marie.notz@fva.ch</p> <p>Partenaires Autorités communales</p>	4. Prévention dans les fêtes et rassemblement informels 9. Prévention et réduction des risques en milieu festif NLV.	Acteurs de terrains et autorités

Description

La problématique de la consommation d'alcool dans les villes préoccupe les autorités politiques. La FVA peut offrir son expertise dans le développement et la mise en œuvre de mesures de prévention comportementales et structurelles de consommation problématique d'alcool au niveau communal. La participation aux différents groupes de travail et de réflexion sur ce thème, permet de proposer les dernières solutions disponibles dans ce domaine. La révision de la LADB permettra d'octroyer de nouvelles compétences aux communes en matière d'horaire d'ouverture des commerces et heures de vente d'alcool.

Fondements scientifiques

Les mesures de prévention structurelles de régulation de la vente d'alcool agissant sur l'accessibilité (densité des commerces, heures d'ouverture et application d'un âge limite de vente) constituent les mesures de prévention les plus efficaces. (Kuntsche, 2011).

En plus des dispositions fédérales et cantonales, les communes disposent de moyens pour agir dans ce domaine, aussi bien au niveau structurel que comportemental. (Union des villes suisse, 2012)

CHAMP D'ACTION CA1 – PROTECTION SANITAIRE / PROMOTION DE LA SANTE ET DETECTION

4. Programme de prévention pour rassemblement informels

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs	Mise en œuvre	Liens	Cible
<p>1. Sensibilisation de la population</p> <p>3. Réduction de la consommation problématique</p>	<p>lvrresses ponctuelles toujours préoccupantes chez les jeunes.</p> <p>Rassemblement s ponctuels avec consommation d'alcool à risque dans des lieux non encadrés, plages, parcs, espace public.</p> <p>Collaboration avec les acteurs de prévention régionaux et communaux dans la mise en place des actions.</p>	<p>Maintien et développement des interventions préventives spécifiques à ces événements.</p> <p>Développement d'outils de communication spécifiques pour l'ensemble des interventions régionales ou communales.</p> <p>Mise en œuvre de 40 interventions annuelles en collaboration avec les acteurs locaux</p>	<p>Chef de projet Stéphane Caduff – FVA stephane.caduff@fva.ch</p> <p>Partenaires EP La Côte EP Nord Ville de Nyon Azimut</p>	<p>1. PDGEP</p> <p>5. Alcool et sécurité routière</p>	<p>Elèves du post obligatoire</p>

Description

Cette mesure vise spécifiquement les consommations problématiques d'alcool et leurs conséquences lors des rassemblements festifs non encadrés se déroulant de mai à août et plus particulièrement pendant les fêtes des promotions.

A l'origine, le projet a été développé en 2005 conjointement entre l'Espace prévention de la Côte et la FVA. Il partait des constats effectués par les TSP de la région qui rencontraient d'importants rassemblements accompagnés de fortes alcoolisations sur les plages de la région à la période des fêtes des promotions. Les TSP s'alarmaient des conséquences observées : fortes intoxications et comas, violences, prises de risques dans des lieux parfois isolés peu éclairés et ne disposant pas des infrastructures de sécurité propres aux manifestations officielles.

Suite à ces constats, un concept de prévention a été mis sur pied en se basant sur les expériences accumulées jusqu'ici dans les lieux festifs institutionnels (bars, clubs, festivals) et en l'adaptant aux contextes de ces fêtes informelles.

L'action s'articule sur 2 axes :

- Constitution et formation d'une équipe de jeunes intervenants allant à la rencontre des groupes faisant la fête et engageant la discussion au sujet des consommations problématiques et des comportements à risques associés. Pour soutenir cette approche, les intervenants distribuent des bouteilles d'eau munies de messages de prévention.
- Présence des TSP de la région pouvant intervenir et appuyer les équipes d'intervenants dans la gestion des situations plus complexes rencontrées.

En marge des actions déployées sur le terrain, des actions d'information peuvent être entreprises auprès des établissements scolaires et des parents.

Depuis 2005 ces actions de prévention ont été déployées dans d'autres régions du canton partageant des préoccupations similaires.

Ce type d'intervention pourrait également être adapté à une intervention dans l'espace public dans les villes du canton. En effet, une partie de ces rassemblements ont migré vers les centres villes à proximité directe des établissements publics.

Fondements scientifiques

Une action directe auprès des jeunes se rassemblant pour faire la fête dans l'espace public permet de diffuser des messages de prévention et de réduction des risques qui sont retenus par le public cible. (Mounier-Vogeli, F. & Dubois, D., 2012).

Des actions menées par des pairs, tout en étant encadrées par des professionnels sont recommandées ; les pairs ayant une grande crédibilité auprès des groupes cibles (Laventure M., Boisvert K., Besnard T., 2010).

Les jeunes en particulier sont plus réceptifs à un message si la sensibilisation est menée par des pairs (Le Grand, E. & Azorin, J.-C., (2012), (Le Grand E., 2012).

CHAMP D'ACTION CA3 – REDUCTION INDIVIDUELLE ET SOCIALE DES RISQUES

5. Alcool et sécurité routière : Programme Be my angel, ateliers scolaires et outils interactifs

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs	Groupe Me	Liens	Cible
1. Sensibilisation de la population 3. Réduction de la consommation problématique	<p>La consommation d'alcool est l'une des causes principales des accidents de la route.</p> <p>Cette problématique touche particulièrement les jeunes.</p> <p>Les mesures de prévention structurelles mises place dans le cadre de Via Sicura doivent être accompagnées de mesures de prévention comportementales</p> <p>Le Fond de sécurité routière FSR a donné mandat à la FVA de coordonner les actions en suisse romande.</p>	<p>Sensibilisation de la population vaudoise aux risques liés à l'alcool et la sécurité routière</p> <p>Mise en œuvre de 60 interventions annuelles de prévention alcool et sécurité routière.</p> <p>Mise en œuvre de 60 interventions annuelles Be my angel dans les festivals, bars et clubs</p> <p>Coordination des actions de prévention alcool et sécurité routière dans le Canton de Vaud et en Suisse Romande</p>	<p>Chef de projet Stéphane Caduff – FVA stephane.caduff@fva.ch</p> <p>Mise en œuvre: VD: FVA Nord vaudois: EP</p> <p>Suisse romande: Coordination: FVA NE: CENEA GE: FEGPA JU: Fondation O2 VS: LVT FR: REPER VD : FVA</p> <p>Suisse alémanique: ASN Bleue Kreuz</p>	2. Movendi 5. Alcool et sécurité routière	Elèves du post obligatoire Population vaudoise

**Description
Be my angel**

Le programme Be my angel (www.bemyangel.ch) est un programme de prévention des risques liés à l'alcool au volant par la promotion du concept du conducteur sobre. Il est soutenu par le Fonds de sécurité routière et est déployé dans le Canton de Vaud depuis 2003.

Les interventions de prévention comportementales sont réalisées en milieu festif, Bars, Clubs et festivals. Les groupes sont encouragés à choisir leur conducteur qui restera sobre et pourra les reconduire en sécurité. Le conducteur se voit remettre par l'organisateur des bons pour des boissons sans alcool gratuites. Des stands d'information permettent d'entrer en contact avec le public et de transmettre des informations de manière motivationnelle au sujet des risques liés à l'alcool et la conduite.

En moyenne, 80 interventions en collaboration avec une quarantaine d'organisateur sont effectuées par année. Elles sont conduites par des pairs spécifiquement formés et suivi par des professionnels de la FVA. Des outils de calcul d'alcoolémie sont disponibles online et sur les Smartphones. Un site dédié aux conducteurs sobres permet de valoriser leur engagement et soutient la communication du projet.

L'inscription du projet alcool et sécurité routière dans les mesures et la dynamique du plan opérationnel permet de créer des synergies avec les autres mesures de prévention en milieu festif. Ainsi, le programme Be my angel participe par la mise à disposition d'outils de prévention, de module de formation et d'intervenants de terrain à la mise en œuvre de la mesure 4. *Programme de prévention pour fêtes et rassemblements informels.*

Cette dynamique permet de réinvestir les compétences développées dans le cadre du projet alcool et sécurité routière vers d'autres actions de prévention de la consommation problématique d'alcool développées au niveau cantonal. Ainsi, l'axe Be my angel est intégré à la mesure 6. *Protection de la jeunesse dans les manifestations soumises à autorisation, Festiplus*

Des collaborations avec l'Espace prévention du Nord vaudois et la HES-SO Wallis permettent de multiplier les interventions. Les intervenants Be my angel participent régulièrement à des projets de prévention en milieu festif (mesure 9 Night life Vaud Prévention et réduction des risques en milieu festif) et collaborent régulièrement avec les équipes de la fondation Profa dans les manifestations. Enfin, les intervenants Be my angel contribuent à la diffusion du programme Alcooquizz développé par le Service d'alcoologie du CHUV.

La FVA coordonne également ce projet au niveau Romand et collabore avec l'association Am Steuer nie et la Croix bleue suisse alémanique dans le déploiement du projet au niveau national.

Ateliers interactifs alcool et sécurité routière

Ces ateliers intégrant des outils interactifs (simulateur de conduite et d'alcoolémie) sont organisés dans les écoles post obligatoires du canton. Ils sont validés par l'UPSPS et peuvent être déployés dans l'ensemble des écoles vaudoises. Ils reposent sur la transmission d'informations, des mises en situation et l'utilisation d'outils interactifs simulateur de conduite et simulateur d'alcoolémie favorisant la participation.

Des stands d'information basés sur l'utilisation des outils interactifs permettent d'étendre le champ d'action du programme en touchant la population vaudoise en général. Le programme est ainsi également déployé lors de manifestations publiques en collaboration avec des corps de police, ou des services de santé et de prévention des hautes écoles, universités et entreprises. Les outils interactifs sont également mis à disposition de L'USE dans le cadre de ses cours pour conducteur animés par ce service.

Environ 100 journées de sensibilisations sont organisées par année.

Fondements scientifiques

Une action favorisant la participation active et interactive des jeunes est efficace (Bantuelle & Demeulemeester, 2008).

Informé et sensibiliser les jeunes aux risques d'accidents routiers est recommandé dans la mesure où les accidents n'arrivent pas à des personnes dépendantes à l'alcool mais à des personnes qui occasionnellement boivent de manière excessive (Gmel et al., 2005).

Des interventions en lien avec la sécurité routière sont efficaces pour les passagers (Elder R.-W. et al., 2005).

Des actions menées par des pairs, tout en étant encadrées par des professionnels sont recommandées, les pairs ayant une grande crédibilité auprès des groupes cibles (Laventure, Boisvert & Besnard 2010).

Des actions non moralisatrices et favorisant la réflexion et le développement de l'autonomie, ainsi que la motivation au changement sont recommandés et particulièrement adaptées pour les jeunes et jeunes adultes (Naar-King & Suarez, 2011).

Le mode opératoire du programme Be my angel est bien accueilli par les jeunes conducteurs et leurs passagers et la prise de responsabilité auprès des amis (solidarité) est une stratégie efficace pour sensibiliser le public cible (Verdecchia, 2005).

L'engagement des conducteurs et de leurs passagers est majoritairement respecté. Il induit une diminution de la consommation d'alcool des passagers également (Séchaud, & Duperrex, O. et al. 2008).

6. Protection de la jeunesse et de prévention dans les manifestations soumises à autorisation : Festiplus

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs	Mise en œuvre	Liens	Cible
<p>2. Protection active de la jeunesse</p> <p>5. Réduction des conséquences négatives sur la vie sociale:</p>	<p>Grande offre de manifestation avec permis temporaire de vente d'alcool dans le canton.</p> <p>Mise en place du POCAM A</p>	<p>Promotion de la charte auprès des organisateurs</p> <p>Coordination des actions avec les partenaires actifs dans ce domaine</p>	<p>Cheffe de Projet Rose-Marie Notz – FVA rose-marie.notz@fva.ch</p> <p>Partenaires Croix bleue, Espace Prévention Nord Espace prévention La Côte Service Jeunesse MTX Point Fixe ACT Police de Lausanne Police Cantonale Montreux Jazz Festival Récidive Production FVJC</p>	<p>5. Alcool et sécurité routière (Be my angel) 12. Formation du personnel de vente</p>	<p>Organisateurs de manifestations Autorités communales Public</p>

Description

Le but de la charte vaudoise FestiPlus est d'améliorer le bien-être des personnes qui sortent dans les lieux de fête et de permettre aux organisateurs de manifestations publiques d'avoir accès à des prestations de qualité en matière de prévention des risques liés aux abus d'alcool et d'autres substances psychotropes. Cette Charte a été élaborée par un groupe de professionnels pluridisciplinaire (prévention, jeunesse, police) et des organisateurs de manifestations sur mandat du service de la santé publique. Au niveau des ressources, un catalogue de prestations ainsi que la liste des acteurs de prévention l'accompagne. Il est disponible sur www.festiplus.ch.

La prévention de la consommation de substances psychotropes, la réduction des risques et la sécurité publique sont des approches complémentaires. Elles se manifestent par des mesures structurelles (agissant sur le cadre) et comportementales (interventions directes auprès du public). Les problèmes liés à la consommation d'alcool ou d'autres substances psychotropes sont appréhendés dans un contexte plus global de promotion de la santé et de gestion des conduites à risques incluant la sécurité routière, les infections sexuellement transmissibles, les risques auditifs, la consommation de tabac,...

Les mesures de la charte sont les suivantes :

1. Respect de la législation en vigueur

Respect de la législation en vigueur (ventilation, volume sonore, vente d'alcool, sécurité, etc.).

2. Stratégie d'intervention coordonnée

Coordination des différents services et moyens de prévention au sein de la manifestation

3. Sensibilisation des équipes des bars

Sensibilisation des équipes des bars, bénévoles ou professionnelles, à un service responsable de l'alcool : protection de la jeunesse, refus de vente aux personnes en état d'ébriété.

4. Sécurisation du retour

Mise en place de mesures de prévention de la conduite avec des facultés affaiblies (transports publics, Be my angel, dortoirs, camping sécurisé)

Mesures optionnelles

5 mesures complémentaires sont proposées aux organisateurs :

Stand avec des intervenants formés et/ou équipe mobile

Formation des responsables bars

Mise à disposition d'eau fraîche

Lieu calme (Chill out)

Boissons sans alcool attractives

Collaboration avec les Samaritains vaudois

Dans le cadre de FestiPlus, une collaboration avec les Samaritains vaudois permet de développer une procédure d'intervention en cas d'intoxication alcoolique de jeunes mineurs.

Fondements scientifiques

La formation du personnel et la sensibilisation au respect de l'âge légal pour la vente aux mineurs permet de prévenir la consommation problématique d'alcool (Kuntsche, 2011)

La combinaison de mesures structurelles et comportementales est recommandée dans la prévention de la consommation problématique d'alcool (Abderhalden et al. 2004, p.13; OFSP, 2008; Défi addiction, 2010)

7. Programme de prévention dans les clubs sportifs

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs	Mise en œuvre	liens	Cible
<p>1. Sensibilisation de la population</p> <p>2. Protection active de la jeunesse</p>	<p>Le projet Cool & Clean de Swiss Olympic offre des opportunités de développement de projets de proximité avec les clubs sportifs</p>	<p>Développement d'une stratégie cantonale d'information et de prévention de la consommation à risque d'alcool dans les clubs sportifs.</p>	<p>Cheffe de projet mesure: luc.mory@fva.ch</p> <p>Partenaires : SEPS, CIPRET Swiss Olympic Service des sports de l'UNIL et de l'EPFL Délégué au sport Vevey Association Mira, Médiateur sportif de la ville de Lausanne.</p>	<p>6. FestiPlus</p>	<p>Clubs sportifs et pratiquants</p>

Description

Programme Cool & clean

Suite à la fin du projet pilote de prévention en milieu sportif Smart Sport en mars 2014, le développement de la prévention en milieu sportif est repris dans le cadre du projet Cool & Clean soutenu par Swiss Olympic. Le programme de prévention dans les clubs sportifs est déployé à l'échelon cantonal. La FVA a le mandat de porte-parole Cool & Clean, ainsi que la coordination romande des autres intervenants romands.

Le programme s'adresse à un grand nombre d'acteurs du milieu sportif : les associations, les organisateurs de manifestations, les responsables d'infrastructures, les communes. En participant à Cool and Clean, ces différentes entités adhèrent aux 6 engagements du programme qui traitent des produits à risque comme l'alcool, le tabac, le cannabis, le snus, des notions de fair-play, d'atteinte des objectifs et des produits dopants. Pour atteindre l'objectif de réduire ou d'empêcher le début d'une consommation de produits à risque chez les jeunes jusqu'à 20 ans, du matériel didactique et des formes de jeux en lien avec les différents engagements sont à la disposition des clubs. Sur demande, le programme est présenté lors d'une assemblée générale, à une séance d'information destinée aux parents ou à un comité ainsi que lors des formations de base des moniteurs J+S. Des exposés sur des thématiques précises sont également donnés. Du matériel signalétique (à commander sur le site du programme) permet de délimiter des espaces non-fumeurs et du matériel de prêt (tente, bar, oriflammes, banderoles) permet d'afficher son engagement pour les valeurs du programme lors de manifestations. De plus, le porte-parole se tient à la disposition des clubs pour les aider à mettre en place des actions de prévention.

Les objectifs de ce programme sont :

- Accompagner les clubs sportifs dans la mise en œuvre d'une politique de prévention et en particulier le point 4 du programme Cool & Clean « *Je renonce au tabac et au cannabis et, si je bois de l'alcool, je le fais toujours de manière responsable* »

- Soutenir les comités, les coaches et moniteurs des clubs en leur proposant un catalogue de prestations de qualité (formations, procédures, ateliers et outils pédagogiques), afin de s'adapter à leurs besoins en matière de prévention des dépendances
- Développer et promouvoir une formation de prévention à l'attention des moniteurs vaudois via Jeunesse & Sport
- Animer une plateforme cantonale de coordination des acteurs de prévention en milieu sportif
- Assurer le lien entre les acteurs nationaux œuvrant dans le domaine et le terrain.

Formation Smart Sport

La formation Smart Sport a été développée dans le cadre du projet du même nom. Smart Sport est un projet-pilote cantonal de prévention des dépendances en milieu sportif, lancé par la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme en avril 2012. Le but du projet est d'accompagner et de soutenir les clubs de sport vaudois dans la mise en œuvre d'actions de prévention et renforcer la capacité des clubs à protéger leurs sportifs des consommations à risque.

La formation pratique, d'une durée de 3 heures, a été créée sur les principes de base de la pédagogie sportive et de la promotion de la santé. Cette formation a pour but de transmettre aux moniteurs de sport J+S des notions de prévention des consommations à risque. Elle n'a pas pour objectif de transformer les moniteurs en experts de la prévention. Mis en situation, ils apprennent à instaurer au sein de leur groupe les notions de confiance, de gestion des émotions et de solidarité. De plus, ils reçoivent des adresses à contacter en cas de besoin et des informations sur la manière d'agir en fonction des difficultés rencontrées.

Depuis novembre 2013 la formation est rattachée au Module interdisciplinaire J+S « Prévention des toxicomanies ». Trois formations sont organisées annuellement pour une soixantaine de moniteurs.

Fondements scientifiques

La pratique sportive n'est pas un gage de protection contre les dépendances (INSREM 2008). Cependant, la mise en place de programmes de prévention dans les clubs de sport permet une diminution de la consommation d'alcool des sportifs (Rowland, 2006; Keith, Mark, Donald, 2009 ; Duff, Munro, 2007). Le programme Cool & Clean permet d'induire des changements de comportements durables et a le potentiel de toucher une large partie de la jeunesse suisse. (Wicki et al. 2011)

CHAMP D'ACTION CA3 – RÉDUCTION INDIVIDUELLE ET SOCIALE DES RISQUES

8. Sensibilisation et soutien aux parents

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs	Mise en œuvre	Liens	Cible
<p>1. Sensibilisation de la population</p> <p>2. Protection active de la jeunesse</p> <p>6. protection de l'environnement proche</p>	<p>Diverses études démontrent l'influence du positionnement des parents et de la fratrie sur la consommation problématique d'alcool des adolescents. Addiction Info Suisse diffuse une lettre aux parents au niveau national. Le Canton de Genève, et la FEGPA ont développé un site web et des brochures spécifiques d'information. La FVA collabore au projet depuis 2011. A l'occasion, des fêtes de promotions, plusieurs services communiquent des informations aux parents (Service jeunesse, police et Service de santé des écoles Lausanne, Police Riviera, Etablissements scolaires).</p>	<p>Sensibiliser les parents aux risques liés à la consommation d'alcool des adolescents.</p> <p>Renforcer les compétences parentales dans le domaine de la prévention de la consommation précoce d'alcool.</p> <p>Participer à l'élaboration des contenus du site</p> <p>Promouvoir le site auprès des parents vaudois.</p>	<p>Chef de projet VD: Stéphane Caduff – FVA stephane.caduff@fva.ch</p> <p>Partenaires: FEGPA, CIPRET GE</p>	1 PGDEP	Parents

Description

www.mon-ado.ch est un site destiné aux parents. Il propose des informations et des conseils sur le thème de l'usage de l'alcool à l'adolescence en vue de renforcer les compétences parentales en la matière.

Suite aux rencontres organisées avec la Fegpa et la Direction générale de la santé du Canton de Genève, la FVA a rejoint le projet mon-ado.ch en 2011 afin de pouvoir faire bénéficier la population vaudoise de cette prestation.

L'objectif est de renforcer le rôle protecteur des parents dans le domaine de la consommation précoce et problématique d'alcool des adolescents, proposer des pistes sur le discours à tenir (que dire) et sur l'attitude à adopter (que faire) avec son adolescent et orienter sur les services spécialisés à disposition dans le Canton de Vaud.

Le site web www.mon-ado.ch dispose depuis 2011 des adresses de référence vaudoises, et

un service de réponses aux questions des parents vaudois est assuré.

Fondements scientifiques

L'intervention auprès de parents est efficace pour réduire la consommation problématique d'alcool des adolescents (Van der Vorst et al. 2006; Spikermen et al., 2008; Koutakis et al., 2008; Koning et al., 2009).

Les parents sous-estiment leur influence sur la consommation de leurs adolescents (Donzé, 2008), ils sous-estiment également la consommation des adolescents et abordent peu les consommations concrètes d'alcool de leurs enfants. (Donzé, 2012)

Le contenu proposé sur le site est approprié du point de vue des parents (Laszlo. & Etter, 2010).

CHAMP D'ACTION CA3 – RÉDUCTION INDIVIDUELLE ET SOCIALE DES RISQUES

9. Prévention et réduction des risques en milieu festif : Night Life Vaud

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs	Collaboration	liens	Cible
<p>1. Sensibilisation de la population</p> <p>3. Réduction de la consommation problématique</p> <p>7. Fonctionnement en réseau des acteurs</p>	<p>Disparition de l'association Prev'tech en 2007. Réflexions simultanées de plusieurs institutions.</p> <p>Convergence des approches prévention alcool et toxicomanie en milieu festif.</p> <p>Fin du projet de recherche action Night Life Vaud en septembre 2013 et Publication du rapport de recherche en avril 2014.</p>	<p>Développer des interventions de prévention et de réduction des risques en milieu festif en collaboration avec les partenaires concernés.</p> <p>Apporter l'expertise prévention alcool en milieu festif dans les actions déployées en collaboration avec les partenaires et centres de références impliqués.</p>	<p>Coordinateur Kim Carrasco Relier</p> <p>Référent alcool Stéphane Caduff stephane.caduff@fva.ch</p> <p>Partenaires : Profa (centre de compétences prévention VIH-IST) Délégué jeunesse de la Ville de Lausanne ACT Fondation ABS Observatoire de la sécurité, Ville de Lausanne Relier IUMSP FVA</p>	<p>Mesures</p> <p>3. Alcool en milieu urbain</p> <p>4. Prévention pour fête et rassemblement informels</p> <p>5. Alcool et sécurité routière</p> <p>6. Festiplus</p>	<p>Jeunes et jeunes adultes consommateurs de substances psychoactives à usage récréatif. Organisations de soirées, clubs et festivals.</p>

Description

Recherche action 2012-2013

Les problématiques sont multiples et complexes dans le milieu festif : consommation d'alcool et de substances illégales, comportements sexuels à risque, avec des conséquences négatives immédiates (intoxications, infections sexuellement transmissibles, accidents, bagarres) et à long terme (addiction, maladies chroniques). Le projet NightLife Vaud vise à mieux comprendre les problématiques du milieu festif et à proposer des recommandations à l'intention des autorités et milieux concernés.

Plusieurs organismes ont collaboré pour mettre en œuvre une recherche-action. La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (avec les auxiliaires de Be my angel), la Fondation Profa (avec les auxiliaires de Georgette in Love) et la Fondation ABS ont déployé ensemble des actions de terrain avec le concours de Travaillleurs sociaux hors murs de la Délégation Jeunesse de la Ville de Lausanne. L'Institut universitaire de médecine sociale et préventive a mené la partie recherche de ce travail, sous la forme d'une enquête quantitative et qualitative, auprès des noctambules et professionnels concernés. L'enquête quantitative porte sur les personnes rencontrées lors des actions de terrain.

La responsabilité et la coordination du projet ont été confiées à la Fondation Le Relais, et par délégation à Rel'ier, par le Service de la santé publique du Canton de Vaud.

Entre octobre 2012 et septembre 2013, 12 interventions de prévention et réduction des risques ont été déployées sur le terrain de manière coordonnée. Elles se sont déroulées dans différents lieux festifs de la ville de Lausanne (Flon, Tunnel et St-Martin) et sur trois plages horaires (18-22h, 22-2h, 2-6h). Un stand a été monté dans l'espace public,

proposant différents matériels (simulateur d'alcoolémie, préservatifs, etc.). Des actions mobiles ont également été menées, y compris dans certains établissements festifs. L'équipe de terrain est intervenue en tandem auxiliaires-professionnels sur un mode pluridisciplinaire (Carrasco et al. 2014).

Perspectives de développement

Suite à la recherche action conduite en 2013 et au rapport de recherche publié en 2014, il apparaît pertinent de conduire des actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif en collaboration avec des partenaires et centres de références spécialisés cantonaux comme Profa, la fondation ABS et ACCT en collaboration avec les TSHM de la ville de Lausanne ou des Espaces prévention. En effet, la diversité des situations de consommation dans le milieu festif et dans l'espace public ne peut être abordée que par la mise en synergie de l'expérience et des compétences des institutions partie prenante. Reste à définir le modèle de mise en œuvre et de financement en collaboration avec le Services de la santé publique.

Fondements scientifiques

Le taux de problèmes rencontrés par les personnes fréquentant le milieu festif croît en fonction de la consommation d'alcool. La consommation de substances psychoactives est plus importante dans le milieu festif que dans la population en général. Les substances les plus consommées sont l'alcool, le tabac et le cannabis. La collaboration entre les différents centres de référence améliore l'offre à cette population. (Carrasco et al. 2014)

CHAMP D'ACTION CA3 – RÉDUCTION INDIVIDUELLE ET SOCIALE DES RISQUES

10. Sensibilisation des dommages liés à l'alcool pendant la grossesse

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs	Mise en œuvre	Liens	Cible
1. Sensibilisation de la population 3, Réduction de la consommation problématique 6. protection de l'environnement proche	Une étude effectuée par des étudiants en médecine de l'UNIL a mis en évidence un déficit d'information concernant le risque alcool et grossesse.	Augmenter la diffusion des informations concernant l'alcool et la grossesse par les professionnels de santé (gynécologues, pharmaciens) et l'entourage.	Chef de projet Stéphane Caduff – FVA stephane.caduff@fva.ch Partenaires Voir opportunité (Ligue de la santé) (Service d'alcoologie du CHUV) (FMH) (Société vaudoise de pharmacie) (Profa)		Professionnels de santé concernés et population vaudoise.

Etat de la situation

Un groupe d'étudiants en médecine de la faculté de médecine et biologie de l'UNIL a mené un travail afin d'évaluer les connaissances chez des femmes âgées de 15 à 27 ans, n'ayant jamais été enceintes, au sujet des recommandations quant à la consommation d'alcool durant la grossesse et par qui cette information est transmise (Javet et Al, 2012).

Il apparaît que 56% des femmes interrogées (n=153) estiment pouvoir consommer de l'alcool pendant la grossesse : 20% estiment pouvoir boire un verre ou plus par jour, 10% estiment qu'une consommation de 4-5 verres durant une soirée ne présente pas de risques. Au niveau de l'accès à l'information, 85% des femmes interrogées souhaitent être informées avant la grossesse. Les sources d'information principales sont par ordre d'importance : la famille (67%), les amis, les médias, l'éducation sexuelle, le médecin généraliste et le gynécologue (14%). Si le gynécologue est peu cité comme source d'information effective, il arrive en tête dans les sources d'information souhaitées.

Ces éléments plaident pour le développement d'une campagne d'information ciblant le grand public et les professionnels en vue de renforcer la diffusion d'informations au sujet de cette problématique.

Description

Le projet est encore à développer mais pourrait prendre la forme d'une campagne d'information impliquant les professionnels de santé concernés, médecin, infirmière, centres planning familial, pharmacien, en ciblant le grand public. Une collaboration avec les programmes des Ligues de la santé pourrait permettre de créer des synergies et de profiter des expériences réalisées dans le cadre des campagnes de promotion de la santé menées dans les pharmacies vaudoises.

Fondements scientifiques

Il existe un déficit d'information sur les risques liés aux alcoolisations et à la grossesse (Javet et al. 2012). La diffusion d'informations sur ce thème auprès de la population cible est efficace (Amey, 2012).

CHAMP D'APPLICATION CA4 – REGLEMENTATION DU MARCHÉ ET PROTECTION DE LA JEUNESSE

11. Achats-Tests

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs	Mise en œuvre	Liens	Cible
<p>1. Sensibilisation de la population</p> <p>2. Protection active de la jeunesse</p> <p>3. Réduction de la consommation problématique</p> <p>5. Réduction des conséquences négatives sur la vie sociale</p> <p>7. Fonctionnement en réseau des acteurs</p>	<p>Conduite de campagnes d'achats-tests au niveau national. Centralisation et communication des résultats par la RFA.</p> <p>Intégration des achats-tests avec possibilité de sanction dans le processus de révision de la LALC.</p> <p>Au niveau cantonal Modification de la LAE permettant la conduite d'achats- tests avec sanction. Modification de la LADB, permettent un renforcement de la formation et en particulier pour les professionnels ne respectant pas les cadres légaux.</p> <p>Conduite de deux campagnes d'achats tests en 2011 et 2013 au niveau cantonal montrant des taux de vente aux mineurs très importants.</p> <p>Amélioration du taux de refus de vente</p>	<p>Etablir un monitoring du degré d'application de la loi interdisant la vente d'alcool aux mineurs.</p> <p>Vérifier l'évolution du taux de refus de vente au travers de trois campagnes d'achats test sur 6 ans.</p> <p>Sensibiliser la population, les professionnels et les autorités politiques à la nécessité d'améliorer la situation dans le domaine de la vente d'alcool aux mineurs.</p>	<p>Cheffe de Projet Rose-Marie Notz – FVA rose-marie.notz@fva.ch</p> <p>Partenaires : Croix bleue Animation Jeunesse de Montreux CIPRET Vaud Addiction suisse Police cantonale du commerce Police Riviera Observatoire de la sécurité Lausanne Gastrovaud</p>	<p>12. Formation du personnel de vente</p>	<p>Les autorités cantonales et communales. Les acteurs de la prévention. Les acteurs de la protection de la jeunesse et de l'éducation. Les polices. Les acteurs de la vente et du service.</p>

Description

Un groupe de projet, composé de 10 membres issus de divers milieux (prévention, jeunesse, police, restauration) s'est réuni en 2010 sur invitation de la FVA afin de déterminer la faisabilité des achats-tests dans le Canton de Vaud. Le Service de la Santé publique a accepté ces recommandations consistant à organiser au niveau cantonal deux campagnes d'achats-tests sous la forme de monitoring.¹ Les campagnes, coordonnées par

¹ Monitoring : activité de surveillance et de mesure d'une activité. Les données restent anonymes ce qui exclut les dénonciations.

la FVA, ont eu lieu en 2011 et 2013. Celles-ci démontrent que la loi n'est que très rarement respectée.

Les résultats des enquêtes, analysés par Addiction Suisse, montrent un taux d'infractions à la LADB de 79,1%. Plus précisément, on constate que les débits de boissons « à consommer sur place » (cafés-restaurants, bars, etc.) obtiennent un taux de vente de 84,4%, soit un taux qui, bien que très élevé, est nettement inférieur à celui observé en 2011 (93,9%). Pour ce qui concerne la vente « à l'emporter » (grande distribution, indépendants - petits commerces), on n'observe pas de progression entre 2011 (65,0%) et 2013 (66,0%). Dans cette catégorie, les indépendants et petits commerces ont toujours un taux de vente illégale très élevé avec 82,0%, alors que les grandes enseignes gardent un meilleur score avec 41,0% (42,5% en 2011).

L'enquête a aussi été reconduite dans le cadre de manifestations festives, culturelles et sportives : sur 57 achats-tests, les jeunes n'ayant pas l'âge requis ont essuyé seulement 4 refus de vente d'alcool en 2013, alors qu'aucun refus de vente n'avait été enregistré en 2011.

Sur le terrain lors de la récolte des données, il est à nouveau constaté l'importance des procédés de contrôle d'âge et/ou de sensibilisation du personnel de vente. Il est impératif que les commerçants vérifient l'âge de leurs jeunes clients lorsqu'il y a un doute à ce sujet et qu'ils affichent les restrictions de manière visible pour la clientèle. Ces résultats sont encourageants, notamment dans les débits de boissons à consommer sur place, mais restent très insuffisants. Ils montrent à l'évidence qu'il ne faut pas relâcher les efforts entrepris ces dernières années pour que la vente illégale d'alcool aux mineurs devienne l'exception.

Suite aux deux campagnes, les résultats ont été communiqués dans la presse l'un par les départements du DECS² /DSAS³ et la FVA. La Police cantonale du commerce a également adressé un courrier aux exploitants des établissements et des commerces vendant de l'alcool pour un meilleur respect de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs,

Le Conseil d'Etat s'est également positionné en rappelant que les sanctions encourues en cas de non-respect de l'interdiction de vente d'alcool aux jeunes entraîne des amendes pouvant atteindre jusqu'à 20'000 francs, une interdiction de vente d'alcool de 10 jours à 6 mois, voire un retrait de l'autorisation. Gastrovaud s'est également adressé à ses membres afin de les encourager à poursuivre les efforts entrepris suite à la publication des chiffres 2011.

La FVA a également informé l'ensemble des commerçants et organisateurs de manifestations testés sur les résultats dans leurs établissements commerces ou manifestations. Un dépliant a été envoyé avec les divers courriers pour rappeler les bases légales et les bonnes pratiques pour la protection de la jeunesse en relation avec la vente d'alcool. Suite à cet envoi 8% des commerçants ont réagi en demandant des compléments d'information.

L'ensemble des communes vaudoises ont été sensibilisées aux résultats globaux des AT et à leur possibilité d'agir dans ce domaine en leur indiquant les ressources à leur disposition. 13% d'entre elles ont demandé des compléments d'information et de la documentation sur ce thème.

Au niveau politique, la publication des résultats des achats-tests a mis en lumière cette problématique. Il s'en est suivi une prise en compte de cette problématique lors des processus de révision de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE),

² DECS : Département de l'économie et du sport

³ DSAS : Département de la santé et de l'action sociale

Introduction d'une base légale concernant les achats tests et de la Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) par un renforcement des sanctions et de la formation (extension des sanctions et imposition d'une formation en cas d'infraction).

Perspectives 2015

Dans le Canton de Vaud, les achats-tests comme outil de prévention sous la forme du monitoring sont admis : deux campagnes ont déjà eu lieu en 2011 et 2013. Au vu de l'important taux de vente constatés (79,1% en 2013), il est nécessaire de reconduire cette action pour renforcer la baisse amorcée depuis 2011 (6.4 points). Aujourd'hui, on constate une moindre tolérance de la société concernant la vente illégale d'alcool aux mineurs.

Cela est dû notamment aux signes alarmants de l'alcoolisation des jeunes : précocité, bitures express (binge drinking), comas éthyliques. Les achats-tests ont pour principal objectif d'améliorer le respect des restrictions légales de vente d'alcool aux mineurs et par conséquent de diminuer l'accessibilité des boissons alcoolisées pour les adolescents.

Sur le plan éthique, la mesure des achats-tests sous la forme du monitoring est peu contestée. La procédure a été affinée lors des deux premières campagnes : débriefing avec les jeunes, communication des résultats aux acteurs de la vente, etc. La question se poserait différemment dans le cas où des sanctions pénales ou administratives faisaient suite à ces contrôles car l'organisation et la coordination seraient à revoir, ainsi que la question éthique. Dans le cadre du projet de loi modifiant la LEAE, une commission d'éthique doit être nommée pour étudier la question des achats-tests et ce dans le but de confirmer ou non la base légale cantonale qui a été adoptée en 2014. Suivant les conclusions de la commission d'éthique, la modification de la LEAE, et la révision de la loi sur l'alcool (art.13 sur les achats-tests), une nouvelle réflexion pourra être menée sur la base légale permettant des sanctions suite aux contrôles des commerçants. Dans ce cas, la coordination et les procédures devront être revues.

D'après une estimation d'Addiction Suisse, il faut réaliser 350 achats-tests d'alcool pour garantir un panel statistiquement représentatif au niveau cantonal. Le niveau de détail des informations recueillies se déclinera de la même manière que lors des deux premières éditions :

- La vente à l'emporter en distinguant la *grande distribution* et les *indépendants-petits commerçants*.
- La consommation sur place par la rubrique *cafés-restaurants, bars, hôtels*. Pour ces 3 catégories, il n'y pas eu de différences significatives et les nombres sont insuffisants pour les distinguer de manière statistique.

Pour le cas particulier des manifestations avec permis temporaire de vente d'alcool, outre le fait qu'elles sont très nombreuses en terres vaudoises, un échantillonnage systématique sur la base de listes préétablies est difficile à mettre en œuvre et un panel est sélectionné de manière aléatoire, ce qui permet de dégager une tendance à ce sujet , (base de 50 achats-tests).

Fondements scientifiques

Le taux de vente d'alcool aux mineurs est très élevé dans le Canton de Vaud (Astudillo & Kundig, 2012). La situation c'est légèrement améliorée suite à la première campagne (Astudillo & Kundig, 2013). Dans le Canton de Vaud, la publication des résultats des Achats- tests a permis une mise à l'agenda politique et la mise en œuvre de mesures de prévention structurelles et comportementales (Caduff, 2014).

CHAMP D'ACTION CA4 : REGELEMENTATION DU MARCHÉ ET PROTECTION DE LA JEUNESSE

12 Formation du personnel de vente et de service. (Protection de la jeunesse, gestion de l'ébriété, santé et sécurité)

Objectif	Contexte	Objectifs	Mise en œuvre	Liens	Cible
<p>1. Sensibilisation de la population</p> <p>2. Protection active de la jeunesse</p> <p>3. Fonctionnement en réseau des acteurs</p>	<p>Augmentation des ivresses ponctuelles. Application parfois lacunaire de la loi. Situations de refus parfois difficiles, (violence). Module de formation dans le cadre d'enseignes du commerce de détails, sensibilisation des responsables de bars dans les manifestations, (FVA, Croix Bleue, Espaces prévention).</p>	<p>Objectif: Renforcer les ressources des professionnels pour faire face aux situations de vente difficiles : refus de vente d'alcool en cas d'ébriété et/ou aux mineurs.</p> <p>Développer et mettre en œuvre des programmes de formation adaptés</p> <p>Développer et diffuser du matériel pédagogique destiné aux professionnels de la vente et du service</p>	<p>Cheffe de Projet Rose-Marie Notz – FVA rose-marie.notz@fva.ch</p> <p>Partenaires : Croix bleue Gastrovaud Pool « Lausanne La Nuit » Ecole Hôtelière de Lausanne Police du commerce d'Yverdon- Les-Bains Police Riviera EP Nord EP Ouest</p>	6 Festiplus	Professionnel de la vente et du service des commerces de détails, bars, café restaurant, Club et organisateurs de manifestations.

Formation du personnel de la vente et du service

Une brochure « Pour une vente et un service responsables de l'alcool » a été finalisée et elle remplace la documentation précédente « Au cœur du service » datant de 2003. Plus complète, actualisée, et mettant l'accent sur les outils à disposition des commerçants, elle sera largement diffusée de 2015 à 2018.

Cours pour l'obtention de la licence de cafetiers

13 interventions (350 participants) sont planifiées annuellement dans le cadre du Module 1 pour l'obtention de la licence de cafetier-restaurateur. Le cours porte sur la prévention des risques liés à la consommation d'alcool : alcoolémie, alcoolo-dépendance, législation, et gestion des situations, protection de la jeunesse.

Pour un service responsable de l'alcool en milieu festif

Annuellement, la FVA propose à une dizaine de professionnels actifs dans le domaine de la prévention de partager leurs expériences et leurs réflexions autour du thème de la sensibilisation des responsables bars. Six partenaires ayant des interventions de prévention régulières auprès des acteurs de la vente participent à ces échanges (délégués jeunesse, travailleurs sociaux de proximité, acteurs de la prévention des dépendances et policiers). Ces rencontres permettent le partage d'expériences et d'assurer la cohérence et la coordination des formations pour un service responsable de l'alcool en milieu festif.

En moyenne, 30 interventions de sensibilisation de responsables de bars à un service responsable de l'alcool sont organisées par les institutions partenaires et la FVA

Fondements scientifiques

La formation permet de donner au personnel de vente et du service les outils nécessaires à un service responsable de l'alcool (Russ et Geller, 1987). En effet, des études ont montré qu'un personnel formé était plus apte à réagir de manière responsable en refusant par exemple de servir des clients visiblement très alcoolisés (Babor et al., 2010). La formation

permet d'une part au personnel de développer des connaissances, mais également à l'établissement de s'engager dans un processus responsable de vente (Howard-Pitney et al., 1991). Par conséquent, Kuntsche, Astudillo et Windlin (2012) conseillent entre autre de mettre en place des formations pour le personnel de vente et de service.

CHAMP D'ACTION CA5: INFORMATION ET RELATION PUBLIQUE

13. CENTRE DE RÉFÉRENCE (information à la population, et soutien aux autorités politiques)

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs	Mise en œuvre	Liens	Cible
<p>1. Sensibilisation de la population</p> <p>2. protection active de la jeunesse</p> <p>5 Réduction des conséquences négatives sur la vie sociale</p> <p>7. Fonctionnement en réseau des acteurs</p>	<p>Les mesures de préventions structurelles et comportementales sont à l'agenda des autorités politiques au niveau fédéral, cantonal et communal.</p> <p>Les connaissances scientifiques disponibles démontrent la nécessité de mettre en place de mesure de prévention afin de diminuer les dommages liés à la consommation d'alcool.</p> <p>Dans ce contexte, il est important de pouvoir informer la population, les professionnels et les autorités politiques sur les mesures de prévention pouvant être mise en place</p>	<p>Objectif: Présenter et défendre les mesures de prévention pouvant être conduites au niveau structurelle et comportemental auprès de la population des professionnels et des autorités politiques.</p> <p>Renseigner les autorités politiques dans les processus législatifs.</p> <p>Rédiger et communiquer des prises de positions sur ce thème (media, commissions parlementaires, personnalités politiques).</p> <p>Augmenter l'a connaissance et l'acceptabilité des mesures de prévention structurelles dans la population et auprès des autorités.</p> <p>Participer à des groupes de réflexion concernant la mise en place de politique publique de prévention de la consommation à risque d'alcool.</p>	<p>Chef de Projet Stéphane Caduff stephane.caduff@fv.a.ch</p> <p>Partenaires GREA Addiction suisse</p>	<p>Mesures 1-14</p>	<p>Autorités politiques, professionnels et population en général</p>

Centre de référence et soutien aux autorités politiques

La littérature scientifique met en évidence l'efficacité des mesures de prévention structurelles pour diminuer les dommages liés à la consommation à risque d'alcool. Cependant, l'acceptabilité de ces mesures est faible de par la réduction de la liberté individuelle et économique qu'elles impliquent potentiellement.

Il convient donc de sensibiliser la population ainsi que les autorités politiques à l'importance de développer des politiques publiques de prévention de la consommation à risque d'alcool par les combinaisons de mesures structurelles et comportementales.

Dans ce cadre nous soutenons les villes (Lausanne, Yverdon, et Nyon) qui développent des politiques de prévention. Au niveau cantonal, nous renseignons les services de l'Etat et les parlementaires participants au processus législatifs sur les mesures de prévention structurelles et comportementales pouvant être développées.

Sensibilisation de la population

Parallèlement la sensibilisation de la population est effectuée via des prise de postions et la mise en valeurs des mesures du plan opérationnel dans les medias.

CHAMP D'ACTION CA06 – COLLABORATION INSTITUTIONELLE

14 Plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool

Objectifs PNA	Contexte	Objectifs	Mise en œuvre	Liens	Cible
7. Fonctionnement en réseau des acteurs	Le SSP donne les orientations stratégiques dans le domaine de la prévention de la consommation à risque d'alcool La FVA développe et met en œuvre les mesures de prévention constituant le plan opérationnel	Déployer de manière coordonnée les mesures de prévention définie dans le plan en assurant une synergie entre les différents acteurs concernés.	Mandant : SSP Chef de projet: Stéphane Caduff – FVA stephane.caduff@fva.ch Partenaires: PlaVA	Mesure 1-14	Population vaudoise

Mise en œuvre coordonnée de l'ensemble des mesures du plan en collaboration avec les acteurs concernés.

8. MONITORING

Le suivi de la conduite du plan opérationnel est assuré sur le modèle d'une évaluation de processus. Des rapports seront rédigés à l'issue de chaque phase opérationnelle (2015, 2016, 2017, 2018) et transmis au SSP.

Un tableau de bord permettant de suivre l'évolution de chaque mesure sera complété sur la base l'avancée des projets. Il permettra un suivi en continu de chaque mesure du plan opérationnel.

Certaines mesures pourront faire l'objet d'évaluations spécifiques en fonction de leurs spécificités.

9. CAHIER DES CHARGES

9.1 Cahier des charges du chef de projet du plan opérationnel de prévention de la consommation problématique d'alcool

1. Mission générale

Conformément à la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'Etat, la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme a pour tâches de développer la prévention primaire, secondaire et la prise en charge de l'alcoolisme.

Dans ce cadre, le secteur prévention développe des actions de prévention en collaboration avec les partenaires engagés dans le champ de la prévention de la consommation problématique d'alcool.

Depuis octobre 2009, la FVA est le référent alcool cantonal pour la coordination et mise en œuvre Plan Opérationnel de prévention

A cet effet, la FVA nomme un chef de projet du palan OP. Responsable de la mise en œuvre et de la coordination des actions de prévention de la consommation problématique d'alcool dans le Canton de Vaud.

2. Responsabilités principales du chef de projet

- **Représenter le Centre références prévention alcool au niveau cantonal.**
- **Coordonner et mettre en œuvre les mesures définies dans le Plan opérationnel de prévention de la consommation problématique d'alcool**
- **Organiser la rencontre annuelle de la plateforme vaudoise des acteurs de prévention alcool (PlaVA).**

- **Assurer la promotion et la communication concernant le Plan opérationnel auprès des partenaires concernés, des médias et de la population vaudoise.**
- **Assurer le lien avec SSP et les projets nationaux et supra-cantonaux.**
- **Analyser et développer le projet en continu.**

9.2 Activités

<p>1. Coordonner et mettre en œuvre les mesures définies dans le Plan opérationnel de prévention de la consommation problématique d'alcool</p>	<p>1.1 Constituer et accompagner les groupes de travail dans la mise en œuvre des mesures du PAct 2015-2018, information et prévention</p> <p>1.2 Informer les partenaires et le cas échéant les former à l'utilisation des outils développés dans le cadre de la mise en œuvre du PAct 2015-2018, information et prévention</p> <p>1.3 Recueillir les informations émanant des groupes de travail et assurer la coordination de la mise en œuvre des différentes mesures</p> <p>1.4 Rédiger, centraliser les documents de référence et les rapports d'évaluation</p>
<p>2. Organiser réunion annuelle de la PlaVA afin d'assurer la coordination des actions de prévention alcool dans le Canton de Vaud.</p>	<p>2.1 Organiser la réunion annuelle de plateforme PlaVA, assurer la communication et la bonne circulation des informations entre les partenaires</p> <p>2.2 Travailler en réseau à chaque étape du développement, du déploiement et du suivi des mesures du plan opérationnel de la consommation problématique d'alcool</p>

<p>3. Assurer la promotion et la communication concernant le Plan opérationnel auprès des partenaires concernés, des médias et de la population vaudoise</p>	<p>3.1 Informer les partenaires du réseau sur les mesures du Plan opérationnel</p> <p>3.2 Inciter les partenaires du réseau à s'impliquer dans la mise en œuvre du Plan opérationnel en mettant en lien leurs besoins avec les réponses pouvant être apportées.</p> <p>3.3 Assurer une visibilité du Plan opérationnel en collaborant avec les organismes nationaux et régionaux (Addiction suisse, GREA, OFSP).</p> <p>3.4 Assurer la transmission des mesures du Plan opérationnel auprès de la population vaudoise</p>
<p>4. Assurer le lien avec SSP, les projets cantonaux et nationaux</p>	<p>4.1 Assurer le lien avec SSP, la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA) et le Groupe d'experts en matière d'addictions (GEA) et la politique cantonale de santé publique de manière générale</p> <p>4.2 Assurer le lien avec les autres programmes de prévention, (tabac et drogues, promotion de la santé au niveau cantonal et national)</p> <p>4.3 Développer la coordination et les synergies entre le Plan opérationnel et les projets nationaux et supra-cantonaux</p> <p>4.4 Echanger sur les mesures et bonnes pratiques mises en œuvre dans les autres cantons</p>
<p>5. Analyser et développer le projet en continu</p>	<p>5.1 Adopter une posture réflexive et proposer des innovations dans le développement du plan opérationnel</p> <p>5.2 Se documenter et actualiser les connaissances sur les pratiques et expériences auxquelles le Plan opérationnel peut se référer</p>

10. REFERENCES

Abderhalden I. et al. (2004). *Politiques publiques suisses en matière d'alcool en 2004: réalisations et perspectives*, Groupe de travail « Politiques publiques suisses en matière d'alcool », OFSP.

Ammey R. (2012). *L'alcool et la grossesse, Les mesures pouvant être apportées par les infirmières afin d'encourager les femmes à l'abstinence ou à la réduction de la consommation d'alcool durant leur grossesse. Une revue de littérature étoffée*, Travail en vue de l'obtention du titre de Bachelor of science HES-SO en soins infirmiers.

Astudillo M., Kuendig H. (2013). *Interdiction de service et de vente d'alcool aux mineurs dans le Canton de Vaud : résultats de la campagne d'achats-tests 2013*, Lausanne, Addiction Suisse

Astudillo M., Kuendig H. (2012). *Evaluation du degré de respect des clauses d'âge pour la remise d'alcool aux mineurs dans le Canton de Vaud : résultats des achats-tests menés à l'été 2011*, Lausanne : Addiction Suisse.

Babor T. et al. (2005). « Politiques publiques suisses en matière d'alcool en 2004 : réalisations et perspectives », *Alkohol- kein gewöhnliches Konsumgut. Forschung und Alkoholpolitik*, Berne.

Babor T. et al. (2010). *Alcohol : No Ordinary Commodity. Research and Public Policy*, Oxford : University Press, Second Edition.

Bantuelle M., Demeulemeester R. (2008). *Comportement à risque et santé: agir en milieu scolaire. Référentiel de bonnes pratiques*. Ed. INPES, Paris.

Benec'h G. (2014). *Aide-mémoire. Les jeunes et l'alcool*, Paris, Dunod.

bpa – Bureau de prévention des accidents (2014). *STATUS 2014 : statistique des accidents non professionnels et du niveau de sécurité en Suisse*, Berne : bpa.

Caduff S. (2014). *L'influence du contexte idéologique sur les politiques publiques de prévention alcool. L'exemple du Plan opérationnel du PAct-Alcool 2007-2012, deuxième axe, information et prévention, dans le Canton de Vaud*, Mémoire de MAS, Haute Ecole de travail social et de santé, EESP-Vaud, Lausanne.

Défi addictions (2010). *Fondements d'une approche durable de la politique des addictions en Suisse*. Groupe de pilotage des commissions fédérales pour les problèmes liés à l'alcool, les questions liées aux drogues et la prévention du tabagisme.

DFF – Département fédéral des finances (2009). *Alcool en Suisse – un aperçu*, Berne.

DSAS – Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud (2007). *PAct-Alcool 2007 – 2012. Plan cantonal d'action*.

Donzé S. (2011). *Mes parents face aux ados et l'alcool*, Rapport d'enquête, Genève : FEGPA.

Duff C., Munro G. (2007). *Preventing alcohol-related problems in community sports clubs: the Good Sports Program*, Substance Use & Misuse.

Elder R.-W. et al. (2005). *Effectiveness of school-based programs for reducing drinking and driving and riding with drinking drivers: a systematic review*", in American Journal of Preventive medicine, 28, pp.288-304.

Gmel G. et al. (2005). *"Drinking patterns and traffic casualties in Switzerland: matching survey data and police records to design preventive action*, in Public health, 119 (5), pp.426-436.

Gmel G. et al. (2007). *Alcool et blessures : consommation d'alcool, risques relatifs et fractions attribuables*, ISPA/CHUV.

Gmel G. et al. (2012). *Monitorage suisse des addictions : alcool. Rapport annuel – Données 2011*, Berne.

Gmel G. et al. (2014). *Monitorage suisse des addictions : consommation d'alcool, de tabac et drogues illégales en Suisse en 2013*, Addiction Suisse, Lausanne.

Howard-Pitney B. et al. (1991). « Responsible Alcohol Service : a Study of Server, Manager, and Environmental Impact », *American Journal of Public Health*, Vol. 81., No. 2.

Javet F. et al. (2012). *Alcool et grossesse: un manque de prévention*, Unil-Chuv.

Jeanrenaud C. (2003). *Le coût social de l'abus d'alcool en Suisse*, Institut de recherches économiques et régionales (IRER), Université de Neuchâtel.

Keith A, Mark P, Donald I (2009). « Coaches' attitudes and involvement in alcohol prevention among high school athletes », *Journal of Community Health*, 35.

Koning I. M. et al. (2010). "Preventing heavy alcohol use in adolescents (PAS): cluster randomized trial of a parent and student intervention offered separately and simultaneously", *Addiction*, 104(10), pp. 1669-1678.

Koutakis N. et al. (2008). "Reducing youth alcohol drinking through a parent-targeted intervention: the Orebro Prevention Program", *Addiction*, 103(10), pp. 1629-1637.

Kuntsche E. (2011). *Comment la disponibilité de l'alcool est associée à la consommation d'alcool et aux problèmes qui lui sont liés*, Journée PAC, Berne, 2011,

consulté sur : <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00039/10916/10922/12509/index.html?lang=fr> le 06.09.2014.

Kuntsche E., Labhart F. (2012). « Investigating the drinking patterns of young people over the course of the evening at weekends », *Drug and Alcohol Dependence*.

Kuntsche E., Astudillo M. et Windlin B. (2012). Alkohol – « Erhältlichkeit, Konsum, Probleme: Ein Modell », *SuchtMagazin*, 6/2012.

Labhart F., Venzin V. et Marmet K. (2010). *Kurzinterventionen bei risikoreich Alkohol konsumierenden Berufs- und MittelschülerInnen im Kanton Zürich*. Zürich: Mittelschul- und Berufsbildungsamt des Kantons Zürich / Lausanne: Sucht Info Schweiz.

Laventure M., Boisvert K. et Besnard T. (2010). « Programmes de prévention universelle et ciblée de la toxicomanie à l'adolescence: recension des facteurs prédictifs de l'efficacité », *Drogues, santé et société*, vol.9, pp.121-164.

Lazlo E., Etter J.-F. (2010). *Évaluation du guide pour les parents éclairés en matière de consommation d'alcool à l'adolescence et du site internet mon-ado.ch*, Université de Genève, Institut de médecine sociale et préventive.

Le Grand E. & Azorin J.-C., (2012). Les jeunes et l'éducation pour la santé par les pairs, *La Santé de l'homme*, n°421, septembre-octobre, pp. 10-11.

Le Grand E. (2012). « Santé des jeunes. L'éducation par les pairs : définition et enjeux », *La Santé de l'homme*, n°421, septembre-octobre, pp. 12-14.

Lucia S., Gervasoni J.-P., Dubois-Arber F. (2012). *Monitoring suisse des addictions - Rapport module 4. Consommation des jeunes et des jeunes adultes les fins de semaine : Etude Sentinelle dans 4 cantons - 2ème vague. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2012.*

Marmet S. et al. (2015). *Substanzkonsum beim Schülerinnen und Schülern in der Schweiz im Jahr 2014 und Trend seit 1986 – Resultate des Studie „Health Behaviour in School-aged Children“ (HBSC)* (Forschungsbericht Nr. 75), Lausanne: Sucht Schweiz.

Mounier-Vogeli F., Dubois D. (2012). « Noz'ambule : une équipe de nuit pour prévenir l'alcoolisation excessive à Rennes », *La Santé de l'homme*, n°421, septembre-octobre, pp.4-6.

Naar-King S., Suarez M., (2011). *L'entretien motivationnel avec les adolescents et les jeunes adulte*, InterEditions, Paris.

Neves P., Neuffer N. et Yersin B. (2011). « Intoxications alcooliques massives aux urgences : combien, qui, quoi et comment ? », *Revue médicale Suisse*, N°302.

OFSP – Office fédéral de la santé publique (2008). *Programme National Alcool 2008-2012*, Berne.

OFSP – Office fédéral de la santé publique (2013). *Programme National Alcool 2013-2016*, Berne.

OMS – Organisation mondiale de la santé (2000). *International Guide for Monitoring Alcohol Consumption and Related Harm*. World Health Organization, WHO.

RFA – Régie fédérale des alcools (2015). *L'alcool en chiffres 2015*. Berne.

Rowland B. (2006). *Good Sports Outcome Study No 2 : A comparison of alcohol consumption, and alcohol-related behaviors between Good Sports Australian Rules football & football/netball clubs with non-Good Sports Australian Rules football clubs*.

Russ N.W. et al. (1987). « Training Bar Personnel to Prevent Drunken Driving : A Field Evaluation », *American Journal of Public Health*, Vol. 77, No. 8.

Séchaud L. & Duperrex O. et al. (2008). *Conducteur désigné à Paléo 2007 : Étude d'une action de prévention visant à sensibiliser un public de festivaliers aux liens entre alcool et conduite motorisée*. Genève : Haute Ecole de Santé. Financement: N° HES-SO : REC55 08-06.

SSP – Service de la santé publique (2007). *PAct-Alcool 2007-2012 : Plan cantonal d'action*, Canton de Vaud.

SSP – Service de la santé publique (2014). *Politique sanitaire vaudoise 2013-2017*, Canton de Vaud.

SSP – Service de la santé publique (2013). *Rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2013-2017*, Canton de Vaud.

Spijkerman R. et al. (2008). « Socioeconomic differences in alcohol-specific parenting practices and adolescents' drinking patterns », *European Addiction Research*, 14(1), pp. 26-37.

Union des villes suisses (2012). *Vie nocturne urbaine. Analyse de la situation et des mesures envisageables*, Berne.

Van der Vorst H. et al. (2006). « The Impact of Alcohol-specific Rules, Parental Norms about Early Drinking and Parental Alcohol Use on Adolescents' Drinking Behavior », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 47(12), pp. 1299-1306.

Verdecchia P. (2005). *Alcool et conduite automobile : Etude sur les pratiques et représentations juvéniles dans le cadre d'une évaluation de la campagne de prévention « Be my angel tonight »*, Mémoire de licence, Université de Neuchâtel.

Wicki M., Gmel G. (2005). *Rauschtrinken und chronisch risikoreicher Konsum: Konsistente Schätzung der Risikoverteilung in der Schweiz aufgrund verschiedener Umfragen seit 1997*, ISPA.

Wicki M. (2012). *Hospitalisierungen aufgrund von Alkohol-Intoxikation oder Alkoholabhängigkeit bei Jugendlichen und Erwachsenen - Eine Analyse der Schweizerischen „Medizinischen Statistik der Krankenhäuser“ 2001-2010*, Addiction Suisse.

Wicki M., Gmel, G. (2008). « Alkohol-Intoxikationen Jugendlicher und junger Erwachsener ». *Ein Update der Sekundäranalyse der Daten Schweizer Hospitäler bis 2005*. ISPA.

Wicki M. et al. (2011). *Evaluation des Präventionsprogramms «cool and clean» bei Jugendlichen – Breitensport und Talents*, Sucht Info Schweiz.

Windlin B. et al. (2011). *Konsum psychoaktiver Substanzen Jugendlicher in der Schweiz – Zeitliche Entwicklungen und aktueller Stand*. Addiction Suisse.